

Sondage sur la satisfaction des
citoyens du Québec à l'endroit
de services reçus du DGE à
l'occasion de l'élection du 4
septembre 2012



BUREAU D'INTERVIEWEURS PROFESSIONNELS



Sondage sur la satisfaction des
citoyens du Québec à l'endroit
de services reçus du DGE à
l'occasion de l'élection du 4
septembre 2012

Rapport d'analyse des résultats

Présenté au
Directeur général
des élections du Québec

24 septembre 2012



Table des matières

Faits saillants.....	3
1 Objectif et méthodologie.....	9
1.1 OBJECTIF.....	9
1.2 MÉTHODOLOGIE.....	9
1.3 VARIABLES DE SEGMENTATION.....	12
2 Image du Directeur général des élections.....	15
3 Services.....	19
3.1 AVIS D'INSCRIPTION.....	19
3.1.1 Réception de l'avis d'inscription.....	19
3.1.2 Qualité de l'avis d'inscription.....	20
3.2 MANUEL DE L'ÉLECTEUR.....	21
3.2.1 Lecture du manuel de l'électeur.....	21
3.2.2 Qualité du manuel de l'électeur.....	22
3.3 CARTE DE RAPPEL.....	23
3.3.1 Réception de la carte de rappel.....	23
3.3.2 Qualité de la carte de rappel.....	24
3.4 DEMANDES D'INFORMATION.....	25
3.4.1 Utilisation du service téléphonique ou visite aux bureaux des directeurs de scrutin.....	25
3.4.2 Appréciation des services offerts par les bureaux des directeurs de scrutin....	27
3.4.3 Utilisation du service téléphonique du centre de renseignements du DGE.....	29
3.4.4 Appréciation du service téléphonique du centre de renseignements du DGE... 30	
4 Le vote.....	35
4.1 PARTICIPATION À L'ÉLECTION DU 4 SEPTEMBRE 2012.....	35
4.2 RÉPONDANTS QUI ONT VOTÉ.....	36
4.2.1 Raisons pour être allé voter.....	36
4.2.2 Appréciation des services aux bureaux de vote.....	37
4.2.3 Heure du vote.....	38
4.2.4 Temps d'attente lors du vote et maximum perçu.....	39
4.3 RÉPONDANTS QUI N'ONT PAS VOTÉ.....	41
4.4 SUGGESTIONS POUR FAVORISER LA PARTICIPATION ÉLECTORALE.....	41
5 Satisfaction globale.....	45

6	Notoriété des autres modalités de vote et de révision	49
7	Intérêt pour de nouvelles modalités de vote	53
7.1	VOTE ÉLECTRONIQUE	53
7.2	VOTE PAR INTERNET OU PAR TÉLÉPHONE	54
7.3	JOUR ET DATE DU VOTE	55
7.4	VOTE OBLIGATOIRE.....	56
7.5	VOTE PAR CORRESPONDANCE	57
8	Financement politique	61
8.1	INTERDICTION AUX ENTREPRISES.....	61
8.2	CONTRIBUTION MAXIMALE PERMISE	63
8.3	RESPECT DES RÈGLES SUR LE FINANCEMENT POLITIQUE	64
8.4	CONTRIBUTIONS REÇUES, VÉRIFIÉES ET ENCAISSÉES PAR LE DGE	66
8.5	ACCROISSEMENT DES POUVOIRS DU DGE.....	67
8.6	AFFICHAGE DES NOMS DES DONATEURS SUR LE SITE WEB DU DGE.....	68
9	Conclusions	71
	Annexe 1 : Questionnaire du sondage	77

Faits saillants



Faits saillants

Image du DGE

- L'image du DGE est globalement positive. La moyenne de quatre des cinq énoncés mesurés se situe à près de 8 sur 10, en légère hausse par rapport à 2003.

Avis d'inscription

- 90 % des répondants disent avoir reçu l'avis d'inscription que le DGE leur a fait parvenir par la poste au début de la récente période électorale, une hausse par rapport à 2008 (+3 points) et 2007 (+11 points).
- Les répondants sont très satisfaits de la qualité de l'avis d'inscription, la moyenne des trois énoncés mesurés se situant autour de 9 sur 10.

Manuel de l'électeur

- À peine un répondant sur cinq (19 %) a lu le manuel de l'électeur qui accompagnait l'avis d'inscription.
- Les répondants sont très satisfaits de la qualité du manuel de l'électeur, la moyenne de deux des trois énoncés mesurés étant d'environ 9 sur 10, l'autre énoncé obtenant une moyenne juste au-dessus de 8.

Carte de rappel

- La très forte majorité des répondants (85 %) a déclaré avoir reçu la carte de rappel, une hausse notable par rapport à 2008 (+5 points).
- Les répondants sont extrêmement satisfaits de la qualité de la carte de rappel, la moyenne des trois énoncés mesurés étant de 9,5 sur 10.

Demandes d'information aux bureaux des directeurs du scrutin

- Au cours de la période électorale, 4 % des répondants ont contacté par téléphone le bureau du directeur du scrutin de leur circonscription et 7 % se sont rendus au bureau du directeur du scrutin.
- Ces répondants sont très satisfaits des services offerts, la moyenne des neuf énoncés mesurés variant entre 8,9 et 9,5 sur 10.

Demandes d'information au centre de renseignement du DGE

- Seulement 2 % des répondants ont contacté par téléphone le centre de renseignements du DGE à Québec.
- Ces répondants se sont montrés extrêmement satisfaits des services offerts, la moyenne de sept des dix énoncés mesurés variant entre 9,6 et 9,9 sur 10, deux autres énoncés obtenant une moyenne de 9.

Le vote

- 92 % des répondants ont voté lors de la dernière élection générale du 4 septembre 2012, nettement plus qu'en 2008 et un peu plus qu'en 2007 et 2003. L'hypothèse la plus plausible pour expliquer l'écart par rapport à la réalité (taux de participation de 74,6 %) – également

observé dans les sondages de 2008, 2007 et 2003 – serait le fait que les non-votants ont refusé de répondre au sondage dans une proportion beaucoup plus élevée que les votants.

- 21 % des répondants ont voté par anticipation – nettement plus que lors des élections précédentes – et 75 % ont voté au bureau de vote ordinaire.
- Les répondants qui ont voté sont, globalement, extrêmement satisfaits des services aux bureaux de vote, la moyenne de cinq des sept énoncés mesurés variant entre 9,5 et 9,7 sur 10, les deux autres énoncés obtenant une moyenne juste au-dessus de 9.
- 85 % des répondants ayant voté ont attendu moins de 10 minutes pour voter. Alors que le temps d'attente moyen a été de 6,85 minutes, le temps d'attente maximum que les répondants sont prêts à accepter lorsqu'ils vont voter est de 18,7 minutes.

Satisfaction globale

- Les répondants sont très satisfaits face aux services offerts par le DGE dans leur ensemble, la moyenne frôlant 9 sur 10 (8,9), une faible hausse de 0,2 point par rapport à 2008.

Notoriété des autres modalités de vote et de révision

- Le taux de notoriété des sept autres modalités de vote et de révision soumises aux répondants varie entre 24 % et 59 %. Il dépasse les 50 % pour : *le vote et la révision de la liste électorale sont offerts au bureau du directeur du scrutin de votre circonscription* (59 %) et *le vote hors circonscription est offert aux électeurs qui sont au Québec, mais temporairement absents de leur circonscription* (53 %).

Intérêt pour de nouvelles modalités de vote

- Une faible majorité de 57 % des répondants serait très favorable ou plutôt favorable à ce que le vote se fasse de façon électronique si des mesures de sécurité le permettaient, une baisse respective de 6 et 7 points par rapport à 2008 et 2007.
- Moins de la moitié (44 %) des répondants serait très favorable ou plutôt favorable à ce que le vote par Internet ou par téléphone soit offert aux élections provinciales.
- Plus des trois quarts (76 %) des répondants seraient favorables à ce que les élections provinciales se tiennent à date fixe, après un mandat de durée prédéterminée.
- Une faible majorité de 58 % des répondants est favorable à ce que le vote soit obligatoire pour les élections provinciales.
- Presque la moitié (49 %) de répondants serait très favorable ou plutôt favorable à ce que le vote par correspondance soit offert à l'ensemble des électeurs québécois.

Financement politique

- 62 % des répondants savent que la loi interdit aux entreprises et autres personnes morales de participer au financement des partis politiques et des candidats, une forte hausse par rapport à 2008, 2007 et 2003 (respectivement +10, +11 et +20 points).
- Près de quatre répondants sur cinq (78 %) sont d'accord avec le principe d'interdire les contributions provenant des entreprises et autres personnes morales au financement politique, une hausse par rapport à 2008 et 2007 (+8 et +5 points).

- 56 % des répondants savent qu'un électeur peut contribuer jusqu'à un maximum de 1 000 \$ par année par parti politique. Et 27 % des répondants jugent ce montant trop élevé, malgré qu'il soit bien moindre que lors des élections précédentes (3 000 \$).
- Seulement 41 % des répondants estiment que les règles concernant le financement des partis politiques et des candidats sont toujours ou la plupart du temps respectées par les Québécois, une forte baisse par rapport à 2008 et 2007 (-18 et -10 points).
- Le quart des répondants (26 %) savent que, depuis le 1^{er} mai 2011, les contributions politiques provinciales sont reçues, vérifiées et encaissées par le DGE avant d'être transmises aux partis politiques auxquelles elles sont destinées. Pour 45 % des répondants, cela augmente leur confiance envers le financement des partis politiques; mais pour 49 % d'entre eux, cela ne change rien.
- À peine plus du quart des répondants (27 %) savent que, en 2010 et 2011, une réforme législative concernant le financement politique a eu pour effet, notamment, d'accroître les pouvoirs du DGE et les sanctions pénales. Pour 72 % des répondants, cela va permettre un meilleur respect des règles entourant le financement des partis politiques.
- Enfin, 75 % des répondants sont d'avis que la divulgation des noms des donateurs de contributions politiques – qui sont affichés sur le site Web du DGE – est essentielle pour assurer la transparence du financement politique.

1

Objectif et méthodologie



1 Objectif et méthodologie

1.1 OBJECTIF

Valorisant le plein exercice du droit de vote et la participation citoyenne à la vie démocratique et ayant pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de garantir le plein exercice des droits électoraux et de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise, le Directeur général des élections du Québec (DGE) est donc soucieux de la qualité des services offerts aux citoyens dans l'exercice de leurs droits électoraux.

Dans ce contexte, le DGE a fait appel au Bureau d'Intervieweurs Professionnels (BIP) pour réaliser un sondage visant à mesurer la satisfaction des citoyens et des citoyennes à l'égard des services reçus dans le cadre des élections générales du 4 septembre 2012. Dans cet esprit, le sondage visait à :

- mesurer l'atteinte des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* afin de permettre de rendre compte des résultats obtenus dans le prochain rapport annuel;
- permettre d'élaborer des engagements pour le prochain Plan d'amélioration des services;
- permettre de rendre compte de l'atteinte de l'objectif institutionnel 2.3 du *Plan stratégique 2009-2013* du DGE, soit de favoriser l'accès au vote.

1.2 MÉTHODOLOGIE

Mode d'administration et population visée

Le mandat confié par le DGE prévoyait l'administration d'un sondage par téléphone auprès de 1 000 personnes possédant la qualité d'électeur.

Questionnaire

Le questionnaire a été révisé et bonifié par BIP, à partir des questionnaires administrés après les élections de 2008, 2007 et 2003. Par rapport au questionnaire de 2008, plusieurs modifications ont été apportées :

- Au tout début du questionnaire, ajout du bloc de questions portant sur l'image du DGE. Ces questions ont été posées en 2003 seulement. Cette année, un cinquième énoncé a été ajouté à ce bloc de questions.
- Élimination du bloc de questions portant sur le site web du DGE.
- Élimination du bloc de questions portant sur la Commission de révision.
- Dans le bloc de questions portant sur le vote, ajout de quelques questions dont une portant sur les raisons pour avoir voté et pour n'avoir pas voté ainsi qu'une question ouverte afin de permettre aux répondants d'émettre des suggestions au DGE pour favoriser la participation électorale.
- Ajout d'un bloc de questions portant sur d'autres modalités de vote et de révision.
- Ajout ou modification de plusieurs questions dans le bloc portant sur le financement politique.

Le questionnaire d'enquête est présenté à l'annexe 1.

Plan d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage élaboré par BIP devait permettre de compléter 1 000 entrevues auprès de ménages québécois selon les strates géographiques suivantes :

- 450 entrevues dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal;
- 100 entrevues dans la RMR de Québec;
- 450 entrevues ailleurs au Québec.

L'échantillon a été produit par la firme Échantillonneur ASDE. Il s'agit d'un échantillon probabiliste stratifié avec génération aléatoire des numéros de téléphone.

Collecte des données

Le prétest a eu lieu le 5 septembre 2012, soit le lendemain de l'élection générale du 4 septembre, et le sondage proprement dit s'est déroulé du 7 au 15 septembre 2012. Au total, 1 004 entrevues ont été complétées. La durée moyenne des entrevues était de 16 minutes.

Le taux de réponse est de 40,9 %. Le taux de réponse est le calcul en pourcentage du rapport entre : 1) le nombre de questionnaires remplis utilisables et 2) le nombre total de contacts réalisés moins les numéros non valides et les numéros hors échantillon. Le taux de réponse est calculé selon les normes de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM). Le rapport administratif du déroulement du sondage, qui comprend le taux de réponse, est présenté au tableau 1.1 de la page suivante.

La marge d'erreur, de 3,1 %, 19 fois sur 20. Cela signifie qu'on peut être certain à 95 % que les résultats se situent à plus ou moins 3,1 % des données présentées.

La procédure de sélection parmi les personnes âgées de 18 ans ou plus dans chaque ménage sondé comportait deux étapes :

- nous avons demandé à la personne qui a décroché la ligne combien de citoyens canadiens âgés de 18 ans ou plus, en l'incluant, demeurent dans son foyer;
- puis, parmi les citoyens canadiens âgés de 18 ans ou plus demeurant dans le foyer, nous avons demandé de parler à la personne dont la date d'anniversaire est la plus rapprochée du jour de l'appel.

Pondération et traitement des données

Les entrevues ont été compilées dans le logiciel *Interviewer Windows* de Voxco et traitées à l'aide du logiciel *Stat-XP*.

Les données ont été pondérées selon l'âge, le sexe, la scolarité et la région, à partir des données de Statistique Canada – recensement 2011.

Tableau 1.1 – Rapport administratif du déroulement du sondage

	Fréquence	TOTAL
Numéros générés		2 900
A. Numéros non valides		261
Hors service	158	
Commercial	16	
Télécopieur / Modem	87	
B. Numéros hors échantillon		114
Problème de langue	31	
Âge et maladie/incapacité permanente	69	
Duplicata	0	
Non admissible - N'a pas le droit de vote	14	
Impossible à joindre / hors secteur / personne de ce nom	0	
C. Numéros dans l'échantillon pour lesquels il n'a pas été possible d'établir l'admissibilité		993
Pas de réponse / répondeur ⁽¹⁾	639	
Refus avant d'avoir établi l'admissibilité	354	
D. Numéros dans l'échantillon admissibles pour lesquels il n'a pas été possible de compléter l'entrevue		528
Absence prolongée	2	
Questionnaires incomplets	10	
Rendez-vous non complétés (appelés en moyenne 10 fois)	334	
Refus après avoir établi l'admissibilité	182	
E. Entrevues réalisées au complet		1 004
Calcul du taux de réponse⁽²⁾		
	$\frac{E}{C \times (TA^{(3)}) + D + E}$	$\frac{1\ 004}{2\ 456}$
		40,9%

(1) Pour qu'un numéro puisse être considéré comme *pas de réponse*, il doit correspondre à un numéro qui a toujours été sans réponse tout au long de la collecte de données. Ainsi, par exemple un rendez-vous non complété pour lequel il n'y a pas de réponse au moment du rappel doit être considéré comme *rendez-vous non complété* et non pas comme *pas de réponse*.

(2) Présenté selon les normes de l'ARIM.

(3) TAUX D'ADMISSIBILITÉ : $\frac{D+E}{B+D+E} = \frac{1532}{1646} = 0,93$

Note

Dans les chapitres suivants, toutes les données exprimées en pourcentage ont été arrondies sans décimale dans le but d'alléger les tableaux. Le fait de présenter les pourcentages sans décimale ne change en rien les constats ni les conclusions de l'analyse. Par ailleurs, toutes les données – à l'exception de quelques questions ouvertes – sont présentées après pondération.

1.3 VARIABLES DE SEGMENTATION

Les variables de segmentation ont permis d'effectuer une analyse statistique bivariée – soit la production de tableaux croisés des variables dépendantes avec les variables indépendantes ou de segmentation – pour identifier s'il y a des écarts statistiquement significatifs de réponses par sous-groupe de répondants.

Nous avons retenu sept variables de segmentation, dont le détail est présenté au tableau 1.2. Comme le montre ce tableau, pour les fins d'analyse bivariée, nous avons dû regrouper certaines catégories de réponse et les réduire généralement à deux ou trois (par exemple, pour la variable âge, les sept catégories de réponse ont été réduites à trois). Cela était nécessaire pour qu'il y ait un nombre suffisamment élevé de répondants dans chaque catégorie et, ainsi, permettre des tests statistiques avec un niveau de confiance très élevé (99 % ou plus).

Tableau 1.2 – Variables de segmentation (n=1004)

Variables de segmentation	%
<i>Le vote (Q13)</i>	
A voté	92 %
N'a pas voté	8 %
<i>Âge (Q44)</i>	
18-34 ans	26 %
35-54 ans	36 %
55 ans ou plus	37 %
<i>Scolarité (Q45)</i>	
Secondaire ou moins	38 %
Collégial	30 %
Universitaire	31 %
<i>Langue (Q46)</i>	
Francophones	90 %
Non-francophones (anglophones et allophones)	10 %
<i>Revenu du ménage (Q48)</i>	
25 000 \$ ou moins	15 %
Entre 25 001 \$ et 55 000 \$	31 %
Plus de 55 000 \$	41 %
<i>Sexe (Q49)</i>	
Homme	49 %
Femme	51 %
<i>Région</i>	
Montréal RMR	48 %
Québec RMR	10 %
Ailleurs au Québec	42 %

2
**Image du Directeur
général des élections**



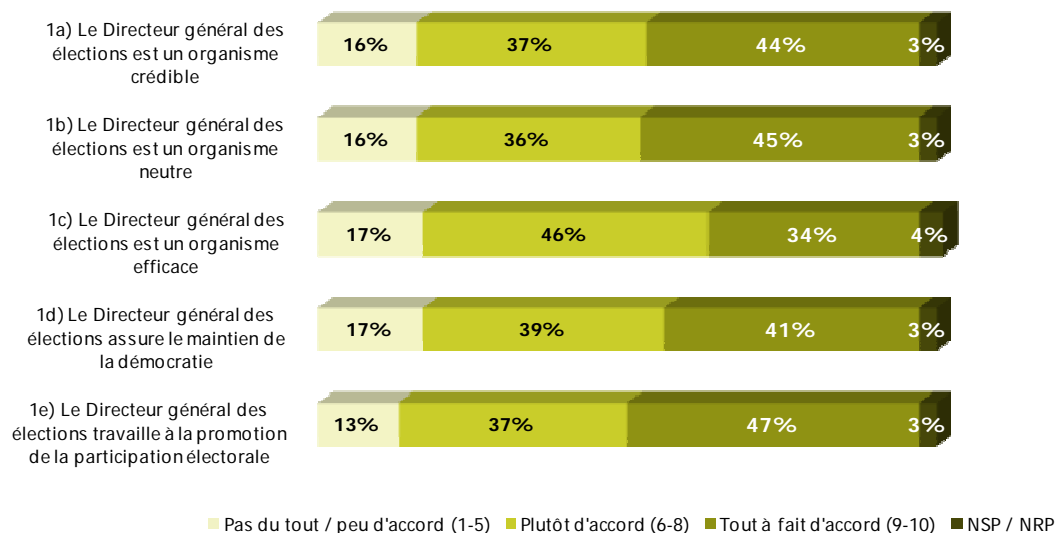
2 Image du Directeur général des élections

L'image du Directeur général des élections est globalement positive (figure 2.1 et tableau 2.1).

Sur une échelle de 1 à 10 (1 étant *pas du tout d'accord* et 10 étant *tout à fait d'accord*), la moyenne de quatre des cinq énoncés mesurés se situe à 8 ou presque 8 : *le Directeur général des élections est un organisme crédible* (7,9) / *est un organisme neutre* (7,9) / *assure le maintien de la démocratie* (7,8) / *travaille à la promotion de la participation électorale* (8,0). Seul l'énoncé *le Directeur général des élections est un organisme efficace* obtient une moyenne un peu plus basse, à 7,5.

Figure 2.1 – Image du Directeur général des élections (Q1)

Q1. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant *pas du tout d'accord* et 10 étant *tout à fait d'accord*, à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants : (n=1004)



Les répondants qui ont voté, ceux ayant un diplôme universitaire, les francophones, ceux qui ont un revenu supérieur à 55 000 \$ et les résidents de Québec RMR ont généralement une perception du DGE plus positive que la moyenne; à l'inverse, les répondants qui n'ont pas voté, ceux ayant un diplôme secondaire ou moins, les non-francophones et ceux qui ont un revenu de 25 000 \$ ou moins ont généralement une perception du DGE moins positive que la moyenne.

Tableau 2.1 – Image du Directeur général des élections (Q1)

Q1. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant <i>pas du tout d'accord</i> et 10 étant <i>tout à fait d'accord</i> , à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :	Moyenne sur 10		Écart statistiquement significatifs par sous-groupe, moyenne 2012
	2012 (n=1004)	2003 (n=1003)	
1a) Le directeur général des élections est un organisme crédible	7,9	7,5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 8,0 + ▪ N'a pas voté 7,2 - ▪ Secondaire ou - 7,4 - ▪ Universitaire 8,3 + ▪ Francophones 8,0 + ▪ Non-francophones 7,3 - ▪ 25 000 \$ ou - 7,4 - ▪ >55 000 \$ 8,3 + ▪ Québec RMR 8,7 +
1b) Le directeur général des élections est un organisme neutre	7,9	7,5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 8,0 + ▪ N'a pas voté 6,9 - ▪ Secondaire ou - 7,3 - ▪ Universitaire 8,4 + ▪ Francophones 8,0 + ▪ Non-francophones 7,6 - ▪ 25 000 \$ ou - 7,5 - ▪ >55 000 \$ 8,3 + ▪ Hommes 8,1 + ▪ Femmes 7,8 - ▪ Québec RMR 8,7 +
1c) Le directeur général des élections est un organisme efficace	7,5	7,2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secondaire ou - 7,1 - ▪ Francophones 7,6 + ▪ Non-francophones 7,0 -
1d) Le directeur général des élections assure le maintien de la démocratie	7,8	7,6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 7,8 + ▪ N'a pas voté 6,9 - ▪ Secondaire ou - 7,3 - ▪ Universitaire 8,1 + ▪ Francophones 7,8 + ▪ Non-francophones 7,5 -
1e) Le directeur général des élections travaille à la promotion de la participation électorale	8,0	NA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 8,1 + ▪ N'a pas voté 7,7 - ▪ Francophones 8,1 + ▪ Non-francophones 7,4 - ▪ >55 000 \$ 8,4 + ▪ Québec RMR 8,4 +

Par rapport à ceux de 2003, les résultats de 2012 sont légèrement plus positifs, les moyennes étant entre 0,2 et 0,4 point plus élevées, selon l'énoncé mesuré.

3
Services



3 Services

3.1 AVIS D'INSCRIPTION¹

3.1.1 Réception de l'avis d'inscription

Neuf répondants sur dix (90 %) disent avoir reçu l'avis d'inscription que le DGE leur a fait parvenir par la poste au début de la récente période électorale. Cette proportion est supérieure chez les répondants qui ont voté (92 %) et ceux qui ont un revenu supérieur à 55 000 \$ (94 %).

La proportion de répondants qui disent avoir reçu l'avis d'inscription est en légère hausse par rapport à 2008 (+3 points) mais en forte hausse par rapport à 2007 (+11 points).

Figure 3.1 – Réception de l'avis d'inscription (Q2)

Q2. Au début de la récente période électorale, le Directeur général des élections vous a fait parvenir par la poste un avis sur lequel apparaissait le nom des électeurs de votre domicile inscrits sur la liste électorale. (Au besoin : *Êtes-vous inscrit sur la liste électorale?*) Avez-vous reçu cet avis à l'électeur? (n=1004)

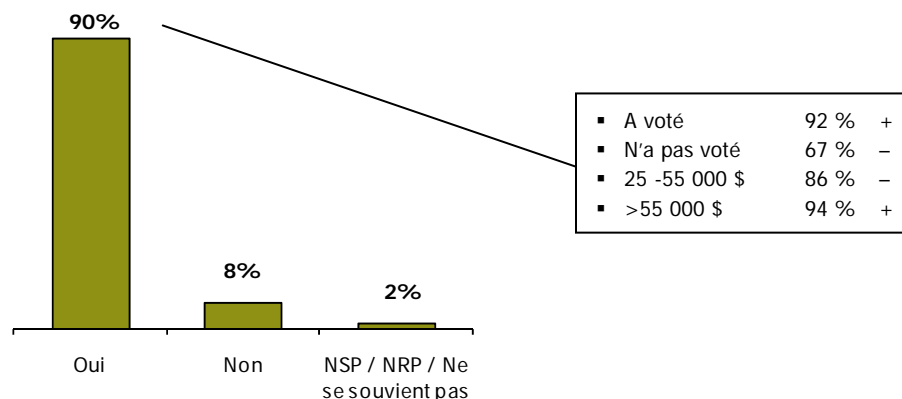


Figure 3.2 – Réception de l'avis d'inscription : pourcentage de oui de 2003 à 2012 (Q2)



¹ Le terme « avis d'inscription » désigne l'avis à l'électeur envoyé par le DGE à toutes les adresses du Québec, en vertu de la Loi électorale.

3.1.2 Qualité de l'avis d'inscription

Les répondants sont très satisfaits de la qualité de l'avis d'inscription (figure 3.3 et tableau 3.1). Selon l'énoncé mesuré, la moyenne est proche de 9 – *l'avis d'inscription est arrivé rapidement après l'annonce des élections* (8,7) – ou légèrement supérieure à 9 – *l'avis d'inscription contenait des informations claires* (9,1) / *contenait toutes les informations nécessaires* (9,1).

Généralement, les répondants qui ont voté et les francophones sont plus satisfaits que la moyenne; les répondants qui n'ont pas voté et les non-francophones sont moins satisfaits que la moyenne.

Figure 3.3 – Qualité de l'avis d'inscription (Q3)

Q3. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant *pas du tout d'accord* et 10 étant *tout à fait d'accord*, à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants : (n=902)

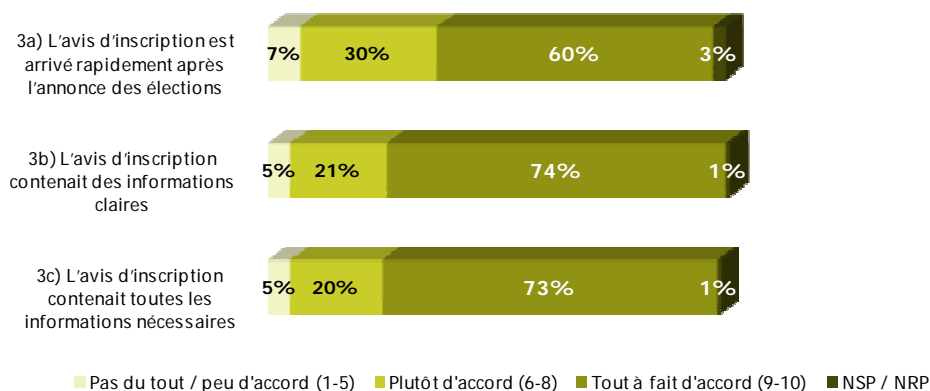


Tableau 3.1 – Qualité de l'avis d'inscription (Q3)

Q3. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant <i>pas du tout d'accord</i> et 10 étant <i>tout à fait d'accord</i> , à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :	Moyenne sur 10				Écarts statistiquement significatifs par sous-groupe, moyenne 2012
	2012 (n=902)	2008 (n=877)	2007 (n=762)	2003 (n=840)	
3a) L'avis d'inscription est arrivé rapidement après l'annonce des élections	8,7	8,6	8,4	8,4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 8,8 + ▪ N'a pas voté 6,9 -
3b) L'avis d'inscription contenait des informations claires	9,1	8,9	8,9	8,9	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 9,2 + ▪ N'a pas voté 7,8 - ▪ Francophones 9,1 + ▪ Non-francophones 8,8 -
3c) L'avis d'inscription contenait toutes les informations nécessaires	9,1	8,8	8,9	8,6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Francophones 9,1 + ▪ Non-francophones 8,6 -

Par rapport à ceux des trois élections précédentes, les résultats de 2012 sont légèrement plus positifs, mais l'écart n'est pas significatif.

3.2 MANUEL DE L'ÉLECTEUR

3.2.1 Lecture du manuel de l'électeur

À peine un répondant sur cinq (19 %) a lu le manuel de l'électeur qui accompagnait l'avis d'inscription. Cette proportion est plus élevée chez les répondants qui ont 55 ans ou plus (24 %) et chez ceux qui ont un revenu de 25 000 \$ ou moins (29 %).

La proportion de répondants qui disent avoir lu le manuel de l'électeur est en légère hausse par rapport à 2008 (+2 points), en hausse plus marquée par rapport à 2007 (+5 points), mais elle est inférieure à celle de 2003 (-5 points).

Figure 3.4 – Lecture du manuel de l'électeur (Q4)

Q4. Un feuillet d'information intitulé *Le manuel de l'électeur* accompagnait cet avis. Avez-vous lu ce manuel de l'électeur? (n=1004)

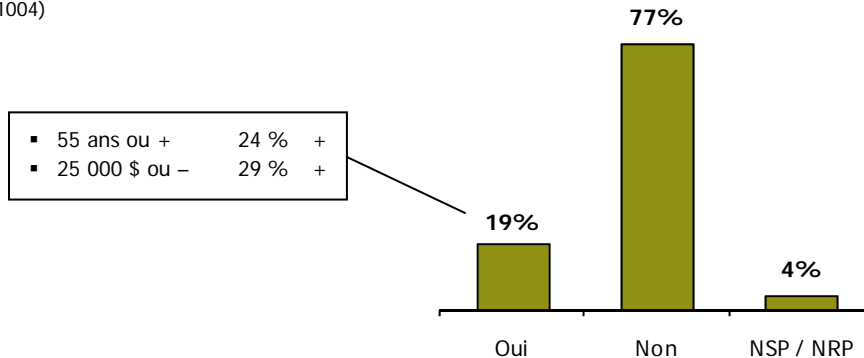
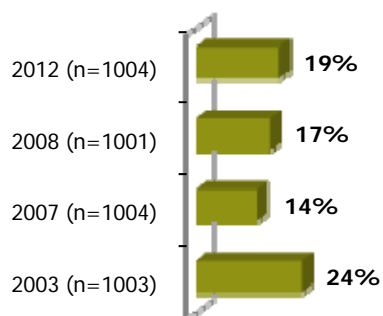


Figure 3.5 – Lecture du manuel de l'électeur : pourcentage de oui de 2003 à 2012 (Q4)



3.2.2 Qualité du manuel de l'électeur

Les répondants qui l'ont lu sont très satisfaits de la qualité du manuel de l'électeur (figure 3.6 et tableau 3.2). Pour deux des trois énoncés mesurés, la moyenne est autour de 9 : *le manuel de l'électeur contenait des informations claires* (8,9) / *contenait toutes les informations nécessaires* (9,0). L'énoncé *le manuel de l'électeur était utile* obtient une moyenne un peu plus basse, soit 8.2.

Figure 3.6 – Qualité du manuel de l'électeur (Q5)

Q5. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant *pas du tout d'accord* et 10 étant *tout à fait d'accord*, à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants : (n=192)

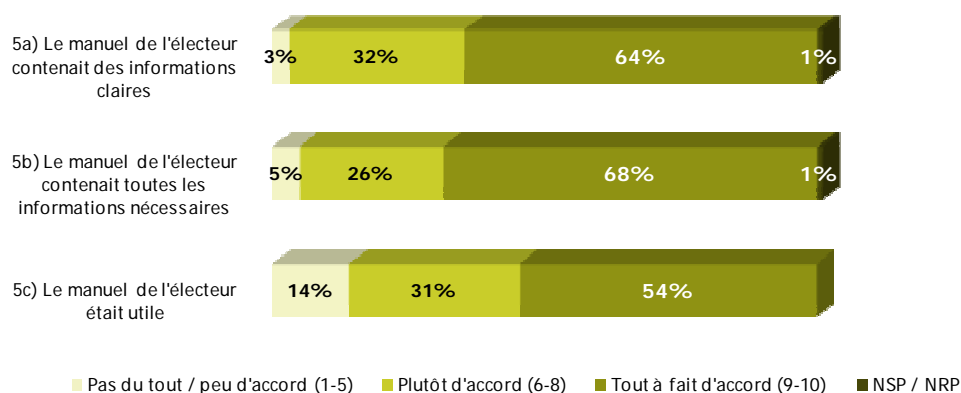


Tableau 3.2 – Qualité du manuel de l'électeur (Q5)

Q5. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant <i>pas du tout d'accord</i> et 10 étant <i>tout à fait d'accord</i> , à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :	Moyenne sur 10				Écarts statistiquement significatifs par sous-groupe, moyenne 2012
	2012 (n=192)	2008 (n=171)	2007 (n=147)	2003 (n=233)	
5a) Le manuel de l'électeur contenait des informations claires	8,9	9,2	8,6	8,8	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 9,0 + ▪ N'a pas voté 7,7 -
5b) Le manuel de l'électeur contenait toutes les informations nécessaires	9,0	9,1	8,6	8,6	
5c) Le manuel de l'électeur était utile	8,2	8,5	8,0	8,4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Francophones 8,1 - ▪ Non-francophones 8,8 +

Par rapport à ceux de 2008, les résultats de 2012 sont légèrement moins positifs, mais par rapport à ceux de 2007 et 2004, ils sont légèrement plus positifs. Dans tous les cas, l'écart n'est pas significatif.

3.3 CARTE DE RAPPEL

3.3.1 Réception de la carte de rappel

En très forte majorité (85 %), les répondants disent avoir reçu la carte de rappel que le DGE leur a fait parvenir dans la semaine précédant le jour du vote. Cette proportion est supérieure chez les répondants qui ont voté (86 %) et nettement inférieure chez ceux qui n'ont pas voté (66 %).

La proportion de répondants qui disent avoir reçu la carte de rappel est en hausse notable par rapport à 2008 (+5 points) mais en très légère hausse par rapport à 2007 (+2 points).

Figure 3.7 – Réception de la carte de rappel (Q6)

Q6. Dans la semaine précédant le jour du vote, le Directeur général des élections vous a fait parvenir une carte de rappel vous indiquant l'endroit de votre bureau de vote ainsi que le nom des candidats de votre circonscription. Avez-vous reçu cette carte de rappel? (n=1004)

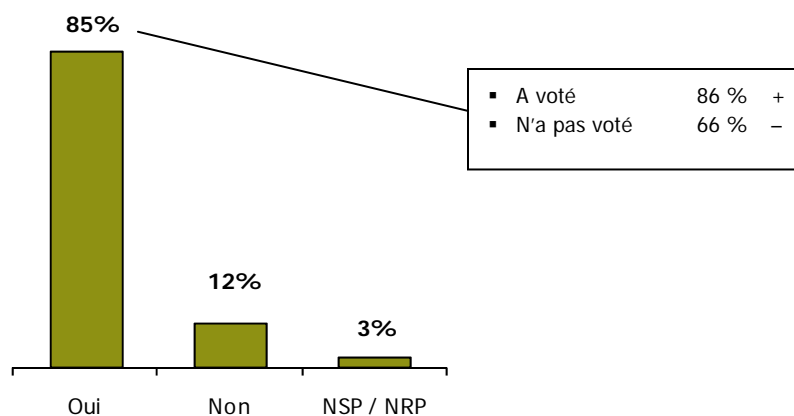
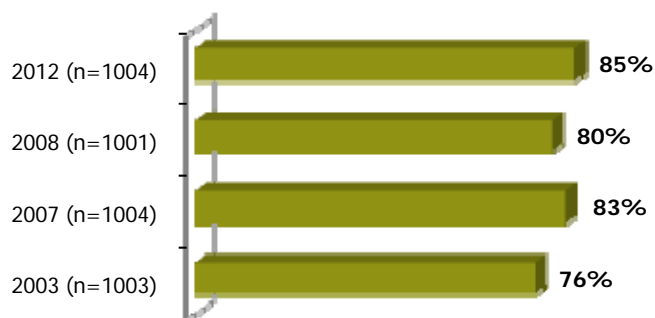


Figure 3.8 – Réception de la carte de rappel : pourcentage de oui de 2003 à 2012 (Q6)



3.3.2 Qualité de la carte de rappel

Les répondants sont extrêmement satisfaits de la qualité de la carte de rappel (figure 3.9 et tableau 3.3). Les trois énoncés mesurés (*la carte de rappel est arrivée avant le 4 septembre, jour de l'élection / contenait des informations claires / contenait toutes les informations nécessaires*) obtiennent chacun une moyenne de 9,5 sur 10.

Figure 3.9 – Qualité de la carte de rappel (Q7)

Q7. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant *pas du tout d'accord* et 10 étant *tout à fait d'accord*, à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants : (n=851)

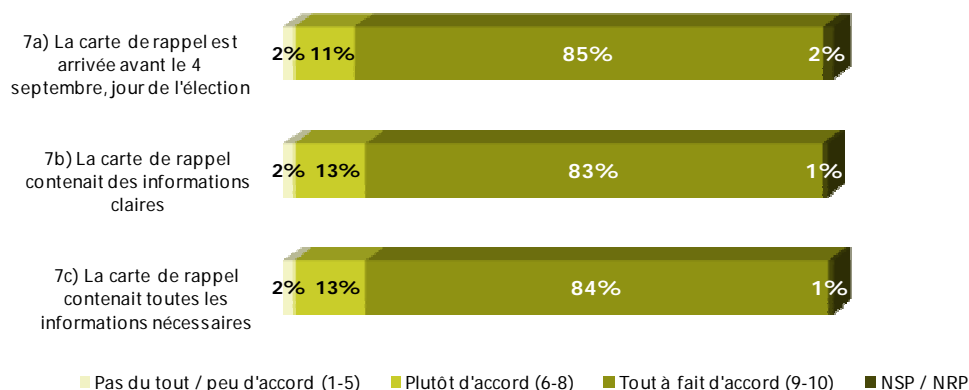


Tableau 3.3 – Qualité de la carte de rappel (Q7)

Q7. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant <i>pas du tout d'accord</i> et 10 étant <i>tout à fait d'accord</i> , à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :	Moyenne sur 10				Écarts statistiquement significatifs par sous-groupe, moyenne 2012
	2012 (n=851)	2008 (n=794)	2007 (n=833)	2003 (n=757)	
7a) La carte de rappel est arrivée avant le 4 septembre, jour de l'élection	9,5	9,4	9,4	9,3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secondaire ou – 9,4 – ▪ Universitaire 9,7 + ▪ 25 000 \$ ou – 9,2 – ▪ >55 000 \$ 9,7 +
7b) La carte de rappel contenait des informations claires	9,5	9,4	9,2	9,3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 9,5 + ▪ N'a pas voté 8,6 –
7c) La carte de rappel contenait toutes les informations nécessaires	9,5	9,3	9,3	9,2	

Les résultats de 2012 sont à peine plus positifs que ceux observés lors des trois élections précédentes. Dans tous les cas, l'écart n'est pas significatif.

3.4 DEMANDES D'INFORMATION

3.4.1 Utilisation du service téléphonique ou visite aux bureaux des directeurs de scrutin

Une très faible proportion de répondants a effectué une demande d'information auprès du bureau du directeur du scrutin de leur circonscription : 4 % des répondants ont contacté par téléphone le bureau du directeur du scrutin (mais 8 % chez les répondants qui ont un revenu de 25 000 \$ ou moins) et 7 % se sont rendus au bureau du directeur du scrutin. Par rapport aux élections de 2008, 2007 et 2003, nous observons de faibles écarts, variant de +3 points à -2 points selon la variable mesurée et l'élection. Ces écarts sont non significatifs et n'indiquent aucune tendance.

Figure 3.10 – A contacté par téléphone ou s'est rendu au bureau du directeur du scrutin de sa circonscription (Q8a et 8b)

Q8a. Au cours de la période électorale, avez-vous contacté par téléphone le bureau du directeur du scrutin de votre circonscription? (n=1004)

Q8b. Au cours de la période électorale, vous êtes-vous rendu au bureau du directeur du scrutin de votre circonscription? (n=1004)

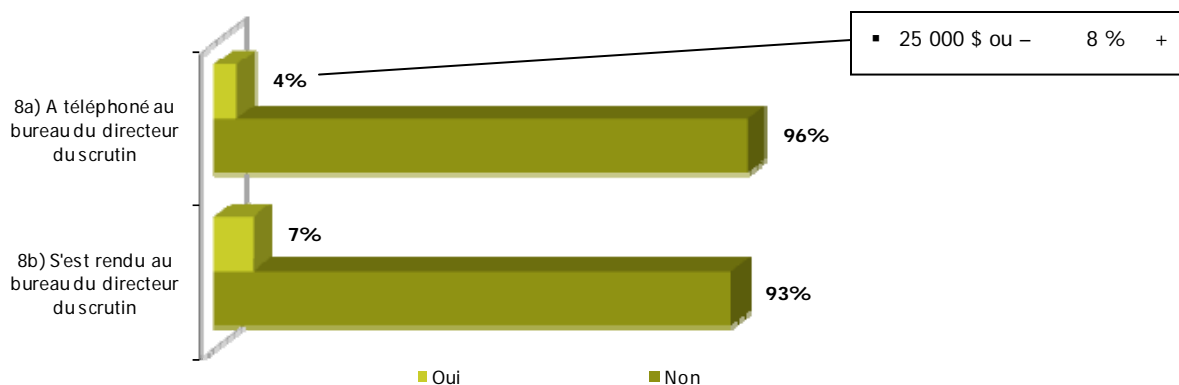
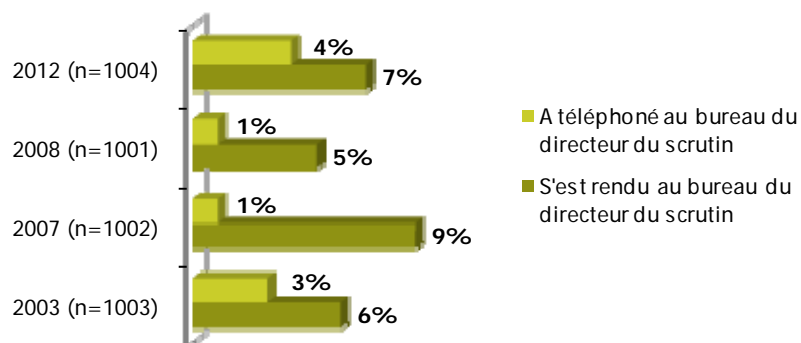


Figure 3.11 – A contacté par téléphone ou s'est rendu au bureau du directeur du scrutin de sa circonscription : pourcentage de oui de 2003 à 2012 (Q8a et 8b)



Les deux principales raisons mentionnées pour avoir contacté par téléphone ou s'être rendu au bureau du directeur du scrutin sont : le vote au bureau du directeur de scrutin (36 %) et un renseignement ou une plainte (31 %).

Tableau 3.4 – Raisons pour avoir contacté par téléphone ou s'être rendu au bureau du directeur du scrutin de sa circonscription (Q9)

Q9. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous contacté par téléphone ou vous êtes-vous rendu au bureau du directeur du scrutin de votre circonscription? (n=85)	%
Le vote au bureau du directeur de scrutin	36 %
Un renseignement ou une plainte	31 %
Une formation à titre de personnel électoral	9 %
Pour y trouver un emploi / y a déjà travaillé	9 %
La révision	7 %
Confirmer l'inscription sur la liste électorale	5 %
Autre	1 %
NSP / NRP	4 %

Notes :

- Le total dépasse 100 %, car un répondant pouvait mentionner deux raisons.
- Compte tenu du nombre limité de répondants (85), ces données doivent être interprétées avec réserve.

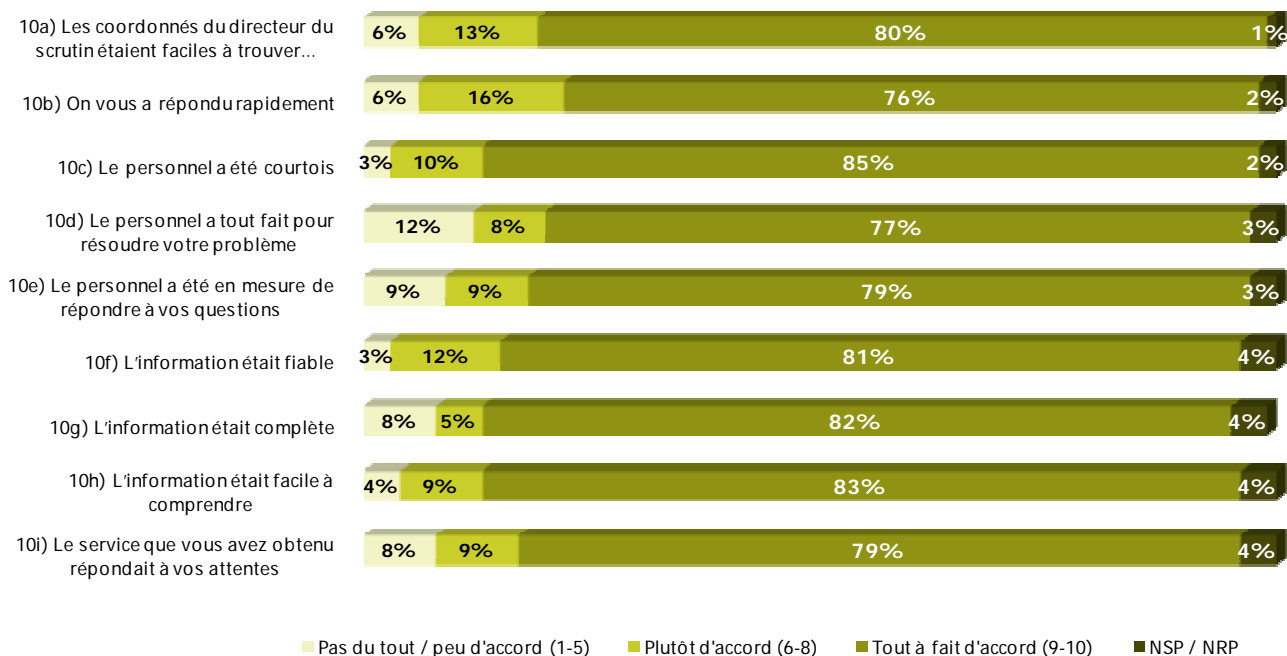
3.4.2 Appréciation des services offerts par les bureaux des directeurs du scrutin

Les répondants qui ont contacté par téléphone ou qui se sont rendus au bureau du directeur du scrutin de leur circonscription sont montrés très satisfaits des services offerts (figure 3.12 et tableau 3.5). Pour les neuf énoncés mesurés, la moyenne varie entre 8,9 et 9,5 sur 10. Les deux énoncés qui reçoivent la note la plus élevée sont : *le personnel a été courtois* (9,5) et *l'information était facile à comprendre* (9,4).

Nous constatons également un écart considérable de satisfaction entre les répondants qui ont voté (moyenne variant entre 9,2 et 9,6 selon l'énoncé mesuré) et ceux qui n'ont pas voté (moyenne variant entre 4,4 et 7,9).

Figure 3.12 – Appréciation des services offerts par les bureaux des directeurs du scrutin (Q10)
(répondants qui ont contacté par téléphone ou qui se sont rendus au bureau du directeur du scrutin de leur circonscription)

Q10. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant *pas du tout d'accord* et 10 étant *tout à fait d'accord*, à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants : (n=90)



Note : Compte tenu du nombre limité de répondants (90), ces données doivent être interprétées avec réserve.

Par rapport à ceux des trois élections précédentes, les résultats de 2012 sont pratiquement similaires. Les très faibles écarts observés ne sont pas significatifs.

Tableau 3.5 – Appréciation des services offerts par les bureaux des directeurs du scrutin (Q10) (répondants qui ont contacté par téléphone ou qui se sont rendus au bureau du directeur du scrutin de leur circonscription)

Q10. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant <i>pas du tout d'accord</i> et 10 étant <i>tout à fait d'accord</i> , à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :	Moyenne sur 10				Écarts statistiquement significatifs par sous-groupe, moyenne 2012
	2012 (n=90)	2008 (n=60)	2007 (n=97)	2003 (n=56)	
10a) Les coordonnées du directeur du scrutin étaient faciles à trouver (adresse et numéro de téléphone)	9,1	8,9	9,2	9,5	
10b) On vous a répondu rapidement	9,2	9,1	9,0	9,4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 9,3 + ▪ N'a pas voté 7,9 -
10c) Le personnel a été courtois	9,5	9,6	9,4	9,6	
10d) Le personnel a tout fait pour résoudre votre problème	8,9	8,8	9,0	9,3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 9,2 + ▪ N'a pas voté 4,4 -
10e) Le personnel a été en mesure de répondre à vos questions	8,9	9,0	9,2	9,4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 9,4 + ▪ N'a pas voté 4,5 -
10f) L'information était fiable	9,2	9,0	9,4	9,5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 9,3 + ▪ N'a pas voté 7,8 -
10g) L'information était complète	9,1	8,8	9,3	9,6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 9,3 + ▪ N'a pas voté 6,4 -
10h) L'information était facile à comprendre	9,4	8,8	9,6	9,4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 9,6 + ▪ N'a pas voté 7,7 -
10i) Le service que vous avez obtenu répondait à vos attentes	8,9	8,9	9,3	9,3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 9,2 + ▪ N'a pas voté 5,0 -

Notes :

- La comparaison des résultats de 2012 avec ceux des années 2008, 2007 et 2003 doit être faite avec prudence. En 2012, les résultats portaient à la fois sur le contact par téléphone et la visite aux bureaux des directeurs du scrutin. En 2008, 2007 et 2003, les résultats portaient uniquement sur la visite aux bureaux des directeurs du scrutin.
- Compte tenu du nombre limité de répondants (90), ces données doivent être interprétées avec réserve.

3.4.3 Utilisation du service téléphonique du centre de renseignements du DGE

Seulement 2 % des répondants ont contacté par téléphone le centre de renseignements du Directeur général des élections à Québec. La proportion est plus élevée – 6 % – chez les répondants qui ont un revenu de 25 000 \$ ou moins.

Cette proportion est assez similaire à celle observée lors des trois élections précédentes.

Figure 3.13 – A contacté par téléphone le centre de renseignements du DGE (Q11)

Q11. Lors de la dernière élection générale, avez-vous contacté par téléphone le centre de renseignements du Directeur général des élections à Québec (1-888-élection ou 528-0422 pour la région de Québec) pour obtenir des renseignements? (n=1004)

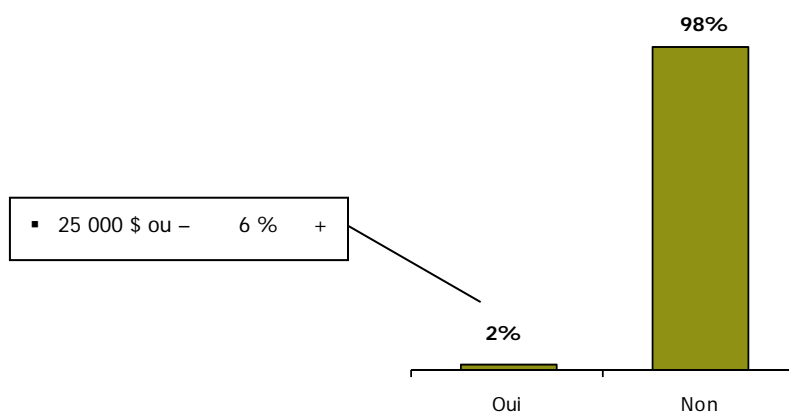
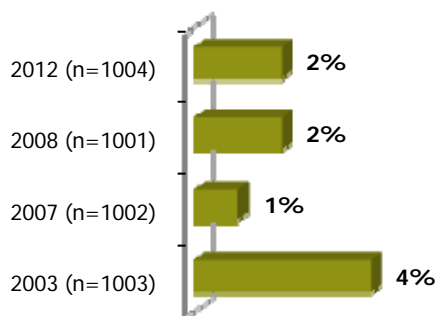


Figure 3.14 – A contacté par téléphone le centre de renseignements du DGE : pourcentage de oui de 2003 à 2012 (Q11)

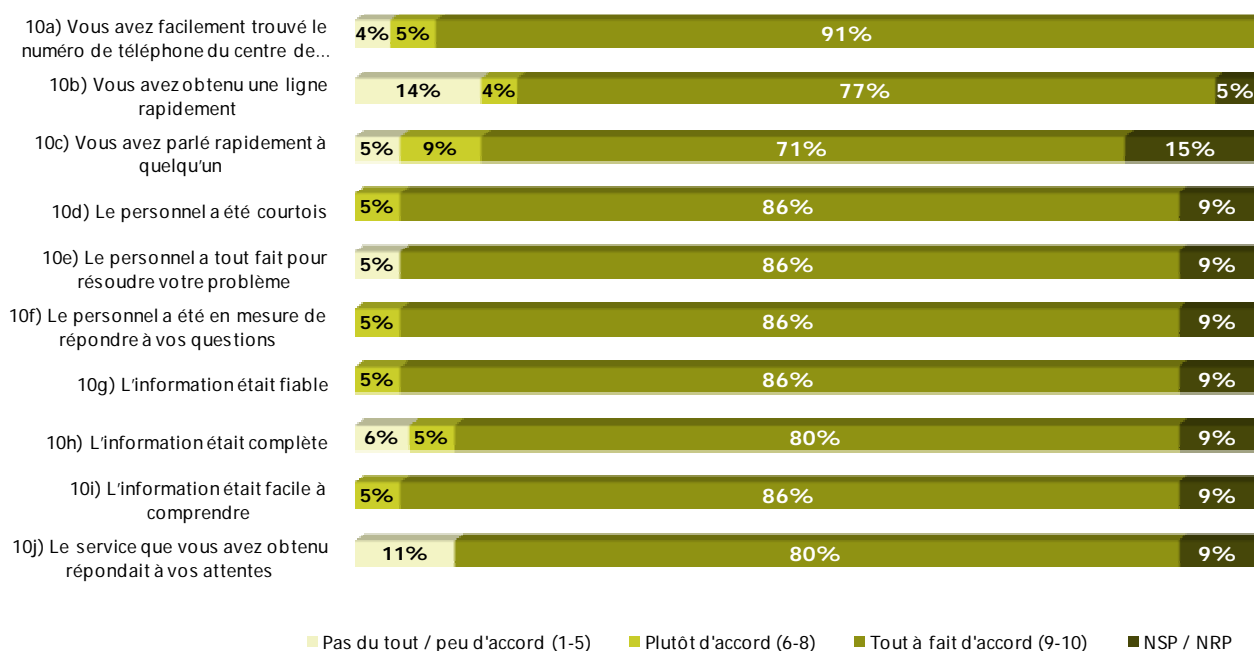


3.4.4 Appréciation du service téléphonique du centre de renseignements du DGE

Les répondants qui ont contacté par téléphone le centre de renseignements du Directeur général des élections à Québec se sont montrés extrêmement satisfaits des services offerts (figure 3.15 et tableau 3.6). Pour sept des dix énoncés mesurés, la moyenne varie entre 9,6 et 9,9 sur 10. Deux énoncés ont une moyenne de 9,0. Seul l'énoncé *vous avez obtenu une ligne rapidement* obtient une note moins élevée (8,4).

Figure 3.15 – Appréciation du service téléphonique du centre de renseignements du DGE (Q12)

Q12. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant *pas du tout d'accord* et 10 étant *tout à fait d'accord*, à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants : (n=18)



Note : Compte tenu du nombre limité de répondants (18), ces données doivent être interprétées avec réserve.

Par rapport aux élections de 2008, 2007 et 2003, les résultats de 2012 sont significativement plus positifs. Mais cette comparaison doit être faite avec prudence, car elle ne porte pas exactement sur le même objet (voir la note au bas du tableau 3.6).

Tableau 3.6 – Appréciation du service téléphonique du centre de renseignements du DGE (Q12)

Q12. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant <i>pas du tout d'accord</i> et 10 étant <i>tout à fait d'accord</i> , à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :	Moyenne sur 10				Écarts statistiquement significatifs par sous-groupe, moyenne 2012
	2012 (n=18)	2008 (n=60)	2007 (n=97)	2003 (n=56)	
12a) Vous avez facilement trouvé le numéro de téléphone du centre de renseignements du Directeur général des élections à Québec	9,7	8,9	9,5	8,8	
12b) Vous avez obtenu une ligne rapidement	8,4	8,7	8,6	7,8	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 9,2 + ▪ N'a pas voté 1,0 -
12c) Vous avez parlé rapidement à quelqu'un	9,0	8,2	8,7	7,9	
12d) Le personnel a été courtois	9,9	8,6	8,0	8,7	
12e) Le personnel a tout fait pour résoudre votre problème	9,6	7,1	7,5	7,9	
12f) Le personnel a été en mesure de répondre à vos questions	9,9	8,0	7,3	8,1	
12g) L'information était fiable	9,8	8,2	7,6	8,3	
12h) L'information était complète	9,6	8,4	7,6	8,1	
12i) L'information était facile à comprendre	9,9	8,5	8,7	8,5	
12j) Le service que vous avez obtenu répondait à vos attentes	9,0	6,5	7,7	7,9	

Notes :

- La comparaison des résultats de 2012 avec ceux des années 2008, 2007 et 2003 doit être faite avec prudence. En 2012, les résultats portaient uniquement sur le service téléphonique du centre de renseignements du DGE. En 2008, 2007 et 2003, les résultats portaient à la fois sur le service téléphonique du centre de renseignements du DGE et sur le service téléphonique des bureaux des directeurs du scrutin.
- Compte tenu du nombre limité de répondants (18), ces données doivent être interprétées avec réserve.

4
Le vote



4 Le vote

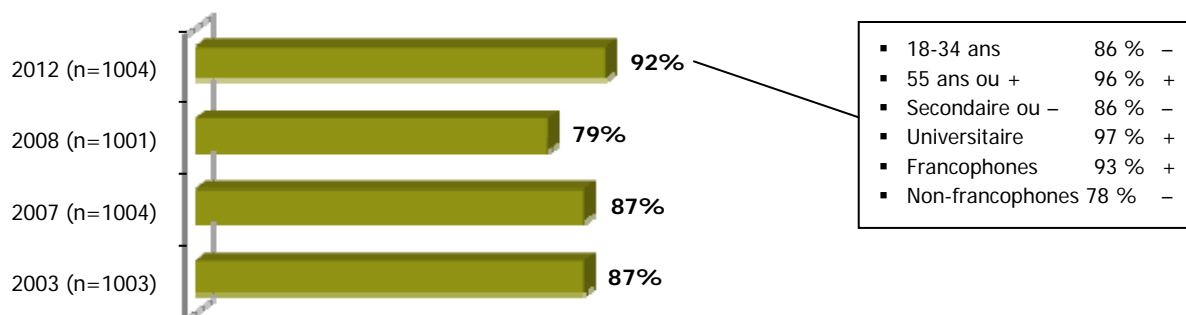
4.1 PARTICIPATION À L'ÉLECTION DU 4 SEPTEMBRE 2012

Plus de neuf répondants sur dix (92 %, figure 4.1) affirment avoir voté à la dernière élection générale du 4 septembre 2012. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé que la réalité (taux de participation de 74,6 % selon les données officielles du DGE). Un écart important entre les résultats du sondage et la réalité a également été observé lors des sondages de 2008, 2007 et 2003 (par exemple, 79 % des répondants ont dit avoir voté en 2008 alors que la réalité était de 57 %). Notre hypothèse la plus plausible pour expliquer cet écart est que les non-votants ont refusé de répondre au sondage dans une proportion beaucoup plus élevée que les votants. Plusieurs non-votants sont probablement peu intéressés par la chose politique ou cyniques face à la politique et, par conséquent, n'étaient pas intéressés à répondre au sondage.

Les répondants de 55 ans ou plus (96 %), ceux ayant un diplôme universitaire (97 %) et les francophones (93 %) ont voté dans une proportion supérieure à la moyenne; à l'inverse, les répondants de 18 à 34 ans (86 %), ceux ayant un diplôme secondaire ou moins (86 %) et les non-francophones (78 %) ont voté dans une proportion inférieure à la moyenne.

Figure 4.1 – Participation à l'élection : pourcentage de oui de 2003 à 2012 (Q13)

Q13. Lors de la dernière élection provinciale, le 4 septembre, avez-vous voté? (n=1004)



Par ailleurs, 21 % des répondants ayant voté (tableau 4.1) l'ont fait au bureau de vote par anticipation (les 26 et 27 août) et 75 % l'ont fait au bureau de vote ordinaire (4 septembre). Le pourcentage de votants par anticipation est beaucoup plus élevé que lors des sondages précédents (+7 points par rapport à 2008 et 2007, +13 points par rapport à 2003). Ce résultat n'est pas étonnant compte tenu que, dans la réalité, le taux de vote par anticipation en 2012 a atteint un record (presque 17 % selon les données officielles du DGE).

Enfin, nous constatons que les répondants de 55 ans ou plus ont voté par anticipation dans une proportion supérieure à la moyenne alors que les répondants de 18 à 34 ans et ceux de 35 à 54 ans ont voté par anticipation dans une proportion inférieure à la moyenne. Le constat inverse s'applique au vote ordinaire, le 4 septembre.

Tableau 4.1 – Lieu où les répondants sont allés voter (Q15)

Q15. Où êtes-vous allé voter?	2012 (n=920)	2008 (n=797)	2007 (n=869)	2003 (n=876)	Écarts statistiquement significatifs par sous-groupe, 2012
Au bureau de vote par anticipation (26 et 27 août)	21 %	14 %	14 %	8 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 18-34 ans 12 % - ▪ 35-54 ans 15 % - ▪ 55 ans ou + 33 % +
Au bureau de vote ordinaire (4 septembre)	75 %	84 %	85 %	92 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 18-34 ans 83 % + ▪ 35-54 ans 82 % + ▪ 55 ans ou + 64 % -
À domicile ou dans votre établissement (24, 25, 28 et 30 août)	1 %	1 %	1 %	-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Francophones 0,2 % - ▪ Non-francophones 5 % +
Au bureau du directeur du scrutin (24, 25, 28, 29 et 30 août)	2 %	1 %	-	-	

4.2 RÉPONDANTS QUI ONT VOTÉ

4.2.1 Raisons pour être allé voter

Chez les répondants ayant voté, la raison invoquée la plus souvent – et de loin – est *c'est un devoir d'aller voter* (69 %). Cette raison est mentionnée plus que la moyenne par les francophones (71 %) et moins que la moyenne par les 18 à 34 ans (62 %) et les non-francophones (49 %). La deuxième raison en importance est *voter, ça fait la différence*, avec 15 % des répondants, mais 26 % des 18 à 34 ans. La troisième raison, mentionnée par 9 % des répondants est *vous aimez un parti, un chef ou un candidat*.

Tableau 4.2 – Raisons pour être allé voter (Q14)

Q14. Pour quelle raison principalement êtes-vous allé voter?	% (n=920)	Écarts statistiquement significatifs par sous-groupe
C'est un devoir d'aller voter	69 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 18-34 ans 62 % - ▪ Francophones 71 % + ▪ Non-francophones 49 % -
Voter, ça fait la différence	15 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 18-34 ans 26 % + ▪ 35-54 ans 11 % - ▪ 55 ans ou + 11 % -
Vous aimez un parti, un chef ou un candidat	9 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 000 \$ ou - 15 % +
Par habitude d'aller voter	3 %	
C'est important aux yeux de vos amis ou de votre famille	3 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Francophones 2 % - ▪ Non-francophones 10 % +
La démocratie	1 %	
Autres	1 %	

4.2.2 Appréciation des services aux bureaux de vote

Les répondants qui ont voté sont, globalement, extrêmement satisfaits des services aux bureaux de vote (figure 4.2 et tableau 4.3). Pour cinq des sept énoncés mesurés, la moyenne varie entre 9,5 et 9,7 sur 10. Les deux énoncés les plus faiblement notés, *la signalisation était adéquate* et *vous avez apprécié que le bulletin de vote comporte les photos des candidats* reçoivent tout de même une moyenne très élevée, soit 9,2 et 9,1.

Par rapport à ceux des trois élections précédentes, les résultats de 2012 sont à peu près identiques.

L'énoncé *vous avez apprécié que le bulletin de vote comporte les photos des candidats* a été mesuré pour la première fois cette année. Nous constatons que les répondants de 55 ans ou plus (9,3), ceux ayant un diplôme secondaire ou moins (9,4), ceux qui ont un revenu entre 25 000 \$ et 55 000 \$ (9,3) et les résidents hors de Montréal RMR et de Québec RMR (9,4) sont plus d'accord que la moyenne; à l'inverse, les répondants de 18 à 34 ans (8,7), ceux qui ont un revenu supérieur à 55 000 \$ (8,9) et les résidents de Montréal RMR (8,8) sont moins d'accord la moyenne.

Figure 4.2 – Appréciation des services aux bureaux de vote (Q16)

Q16. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant *pas du tout d'accord* et 10 étant *tout à fait d'accord*, à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants : (n=920)

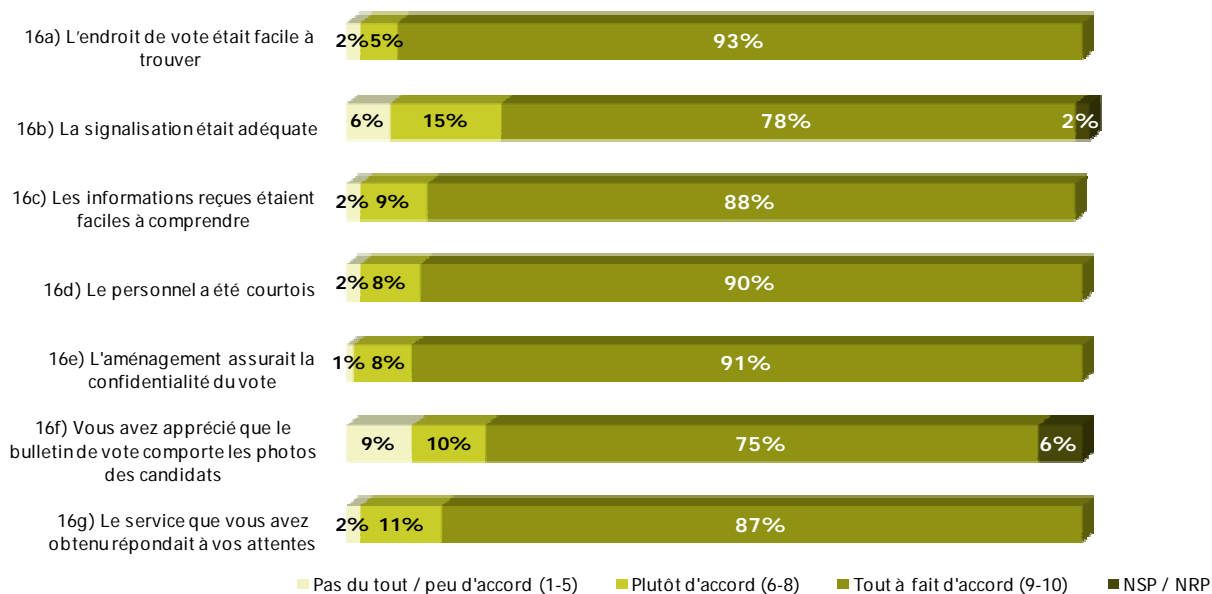


Tableau 4.3 – Appréciation des services aux bureaux de vote (Q16)

Q16. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant <i>pas du tout d'accord</i> et 10 étant <i>tout à fait d'accord</i> , à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :	Moyenne sur 10				Écart statistiquement significatifs par sous-groupe, moyenne 2012
	2012 (n=920)	2008 (n=798)	2007 (n=850)	2003 (n=876)	
16a) L'endroit de vote était facile à trouver	9,7	9,6	9,5	9,2	
16b) La signalisation était adéquate	9,2	9,1	9,1	8,9	
16c) Les informations reçues étaient faciles à comprendre	9,5	9,5	9,4	9,4	
16d) Le personnel a été courtois	9,6	9,6	9,5	9,5	
16e) L'aménagement assurait la confidentialité du vote	9,7	9,7	9,6	9,5	
16f) Vous avez apprécié que le bulletin de vote comporte les photos des candidats	9,1	Non applicable			<ul style="list-style-type: none"> ▪ 18-34 ans 8,7 - ▪ 55 ans ou + 9,3 + ▪ Secondaire ou - 9,4 + ▪ 25-55 000 \$ 9,3 + ▪ >55 000 \$ 8,9 - ▪ Montréal RMR 8,8 - ▪ Ailleurs au Qc 9,4 +
16g) Le service que vous avez obtenu répondait à vos attentes	9,5	9,6	9,4	9,3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montréal RMR 9,4 - ▪ Québec RMR 9,7 +

4.2.3 Heure du vote

Le moment où les répondants sont allés voter en plus grand nombre se situe entre 15h30 et 18h30 (31 %), suivi par la période entre 9h30 et 11h30 (25 %).

Tableau 4.4 – Heure du vote (Q17)

Q17. À quelle heure êtes-vous allé voter?	2012 (n=920)	2008 (n=797)	2007 (n=857)	2003 (n=876)	Écart statistiquement significatifs par sous-groupe, 2012
Entre 9h30 et 11h30	25 %	21 %	21 %	23 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 18-34 ans 20 % - ▪ 35-54 ans 20 % - ▪ 55 ans ou + 35 % + ▪ 25 000 \$ ou - 39 % + ▪ >55 000 \$ 22 % -
Entre 11h30 et 13h30	13 %	14 %	12 %	11 %	
Entre 13h30 et 15h30	15 %	15 %	18 %	18 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 18-34 ans 23 % + ▪ 35-54 ans 11 % -
Entre 15h30 et 18h30	31 %	31 %	35 %	32 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 35-54 ans 40 % + ▪ 55 ans ou + 25 % - ▪ 25 000 \$ ou - 17 % - ▪ >55 000 \$ 36 % +
Entre 18h30 et 20h00	15 %	19 %	14 %	16 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 18-34 ans 21 % + ▪ 55 ans ou + 7 % -

Les répondants âgés de 55 ans ou plus (35 %) et ceux qui ont un revenu de 25 000 \$ ou moins (39 %) votent plus que la moyenne entre 9h30 et 11h30. Les répondants âgés de 35 à 54 ans

(40 %) et ceux qui ont un revenu supérieur à 55 000 \$ (36 %) votent plus que la moyenne entre 15h30 et 18h30. Les 18 à 34 ans votent plus que la moyenne entre 13h30 et 15h30 (23 %) et entre 18h30 et 20h (21 %).

Les résultats de 2012 sont pratiquement similaires à ceux des trois élections précédentes. Les très faibles écarts observés ne sont pas significatifs.

4.2.4 Temps d'attente lors du vote et maximum perçu

Le temps d'attente lors du vote est très bas : 85 % des répondants ont attendu moins de 10 minutes et 95 % ont attendu moins de 16 minutes. En moyenne, le temps d'attente s'établit à 6,85 minutes. Le pourcentage de répondants ayant attendu moins de 10 minutes est inférieur à celui de 2008 (-6 points), mais à peu près égal à celui de 2007 (+1 point).

Tableau 4.5 – Temps d'attente lors du vote (Q18)

Q18. Environ combien de temps avez-vous attendu pour voter?	2012 (n=920)		2008 (n=796)		2007 (n=858)	
	%	Cumulatif %	%	Cumulatif %	%	Cumulatif %
Moins de 10 minutes	85 %	85 %	91 %	91 %	84 %	84 %
10 à 15 minutes	10 %	95 %	6 %	97 %	10 %	94 %
16 à 20 minutes	2 %	97 %	1 %	98 %	3 %	97 %
21 à 30 minutes	2 %	99 %	2 %	100 %	2 %	99 %
31 à 45 minutes	1 %	100 %	0 %	–	1 %	100 %
Plus de 45 minutes	0 %	–	0 %	–	14 %	–
Moyenne	6,85 minutes					

C'est entre 13h30 et 15h30 que les répondants ont le moins attendu (92 % moins de 10 minutes) et c'est entre 9h30 et 11h30 qu'ils ont le plus attendu (81 % moins de 10 minutes).

Tableau 4.6 – Temps d'attente selon l'heure où les répondants sont allés voter (Q17 et 18)

Heure du vote	% qui ont attendu (n=920)		
	Moins de 10 minutes	Entre 10 et 15 minutes	Plus de 15 minutes
Entre 9h30 et 11h30	81 %	13 %	5 %
Entre 11h30 et 13h30	87 %	4 %	9 %
Entre 13h30 et 15h30	92 %	4 %	4 %
Entre 15h30 et 18h30	83 %	13 %	4 %
Entre 18h30 et 20h00	83 %	13 %	4 %

Le temps d'attente maximum que les répondants sont prêts à accepter lorsqu'ils vont voter est nettement plus élevé – en moyenne 18,7 minutes – que le temps qu'ils ont attendu pour voter (6,85 minutes). Seulement 18 % des répondants sont prêts à attendre moins de 10 minutes; 29 % sont prêts à attendre entre 10 et 15 minutes; et 20 % sont prêts à attendre plus de 30 minutes.

Les répondants sont prêts à attendre plus longtemps, sont plus «patients» qu'en 2008 et 2007 : nettement moins sont prêts à attendre moins de 10 minutes (-9 points par rapport à 2008, -8 points par rapport à 2007) et nettement plus sont prêts à attendre plus de 30 minutes (+4 points par rapport à 2008, +10 points par rapport à 2007).

Tableau 4.7 – Temps d'attente maximum que les répondants sont prêts à accepter lorsqu'ils vont voter (Q19)

Q19. Quel serait le temps d'attente maximum que vous seriez prêt à accepter lorsque vous allez voter?	2012 (n=941)		2008 (n=971)		2007 (n=856)		2003 (n=876)	
	%	Cumulatif %	%	Cumulatif %	%	Cumulatif %	%	Cumulatif %
Moins de 10 minutes	18 %	18 %	27 %	27 %	26 %	26 %	19 %	19 %
10 à 15 minutes	29 %	47 %	30 %	57 %	35 %	61 %	44 %	63 %
16 à 20 minutes	15 %	62 %	12 %	69 %	15 %	76 %	10 %	73 %
21 à 30 minutes	17 %	79 %	15 %	84 %	14 %	90 %	16 %	89 %
Plus de 30 minutes	20 %	98 %	16 %	100 %	10 %	100 %	11 %	100 %
Moyenne	18,7 minutes							

4.3 RÉPONDANTS QUI N'ONT PAS VOTÉ

Chez les répondants n'ayant pas voté, les deux raisons le plus souvent invoquées sont qu'ils *n'étaient pas intéressés* (30 %) et qu'ils *n'étaient pas inscrits sur la liste* (28 %). Une autre raison mentionnée par au moins 10 % des répondants est qu'ils *n'aimaient aucun parti, chef ou candidat* (13 %).

Tableau 4.8 – Raisons pour ne pas être allé voter (Q23)

Q23. Pour quelle raison principalement n'êtes-vous pas allé voter?	% (n=84)	Écarts statistiquement significatifs par sous-groupe
N'était pas intéressé	30 %	Aucun écart
N'était pas inscrit sur la liste	28 %	
N'aimait aucun parti, chef ou candidat	13 %	
N'était pas dans sa région au moment du vote	6 %	
Pour des raisons de santé	6 %	
Les modalités pour le vote ne convenaient pas (jour, heure, localisation des bureaux de vote)	5 %	
En raison du travail	6 %	
Un imprévu, une urgence	2 %	
Manque d'information sur les élections	0 %	
Autres	4 %	
NSP / NRP	1 %	

Note : Compte tenu du nombre limité de répondants (84), ces données doivent être interprétées avec réserve.

4.4 SUGGESTIONS POUR FAVORISER LA PARTICIPATION ÉLECTORALE

Au tableau 4.9 de la page suivante sont compilées les suggestions émises par les répondants, qu'ils aient voté ou pas, pour favoriser la participation électorale. Bien que 61 % des répondants ayant voté et 55 % des répondants n'ayant pas voté n'aient émis aucune suggestion, plusieurs suggestions sont ressorties de la part des autres répondants.

Les suggestions portant sur la publicité, la sensibilisation et la communication sont les plus nombreuses : *plus de publicité, de sensibilisation / plus de rappel pour aller voter* (87 mentions), *continuer la publicité comme elle a été faite cette année / c'est parfait ce que le DGE a fait cette année* (42 mentions), *plus de publicité pour cibler les jeunes* (24 mentions).

Tableau 4.9 – Suggestions pour favoriser la participation électorale (Q22 et 24)

Q22 / Q24. Quelles suggestions feriez-vous au Directeur général des élections pour favoriser la participation électorale?	Répondants qui ont voté (n=941)		Répondants qui n'ont pas voté (n=63)	
	N	%	N	%
Publicité électorale				
Plus de publicité, de sensibilisation / plus de rappel pour aller voter	85	9 %	2	3 %
Continuer la publicité comme elle a été faite cette année / c'est parfait ce que le DGE a fait cette année	42	4 %		
Plus de publicité pour cibler les jeunes	23	2 %	1	2 %
Meilleure publicité / plus claire / plus enjouée	13	1 %		
Communication : mieux cibler le public visé par la publicité / diversifier le public ciblé	9	1 %		
<i>Sous-total</i>	<i>172</i>	<i>18 %</i>	<i>3</i>	<i>5 %</i>
Modalités de vote				
Instaurer le vote électronique ou par internet	22	2 %		
Miser sur les votes par anticipation / plus de bureaux / plus de journée pour voter / Étendre l'horaire des bureaux de vote (plus tôt ou plus tard / fin de semaine)	15	2 %	5	8 %
Instaurer le vote obligatoire / amende si on ne vote pas	12	1 %		
Changer le mode de scrutin : vote proportionnel	10	1 %		
Instaurer les élections à date fixe	8	1 %		
Permettre aux étudiants de voter au cégep / à l'université	6	1 %		
<i>Sous-total</i>	<i>73</i>	<i>8 %</i>	<i>5</i>	<i>8 %</i>
Information aux électeurs				
Plus d'information sur le vote en général (comment faire, comment remplir le bulletin de vote...)	18	2 %	7	11 %
Mieux présenter les candidats / les partis / l'Assemblée nationale	17	2 %	1	2 %
Utilisation des nouvelles technologies : Présence dans les réseaux sociaux / revoir la plateforme web / envoyer les avis par le web	13	1 %	1	2 %
Inscrire les adresses des bureaux de vote sur les cartes de rappel / cartes plus claires / nominatives	7	1 %		
Pas trop de paperasse pour ne pas dissuader les électeurs à les lire	1	0 %		
<i>Sous-total</i>	<i>55</i>	<i>6 %</i>	<i>9</i>	<i>14 %</i>
Amélioration des services				
Améliorer l'accessibilité des bureaux / plus grande proximité / plus de bureaux / plus d'espace dans les bureaux / des bancs pour s'asseoir / plus de stationnement	19	2 %	1	2 %
Moins d'attente aux bureaux de vote	9	1 %		
Autres commentaires relatifs à l'amélioration des services	3	0 %	1	2 %
<i>Sous-total</i>	<i>31</i>	<i>3 %</i>	<i>2</i>	<i>3 %</i>
Autres				
S'assurer que les listes sont complètes / à jour	9	1 %	4	5 %
Avoir de meilleurs candidats	9	1 %		
Donner le droit de parole à tous les partis / autant de temps à chaque parti	7	1 %		
Moins de sondages / pas de sondages juste avant l'élection	4	0 %		
Éducation à la démocratie : rencontrer les citoyens / parler du vote dans les écoles / ne pas en parler seulement durant les élections	4	0 %		
Autres suggestions	41	4 %	9	14 %
Aucune suggestion	512	54 %	31	49 %
NSP / NRP	65	7 %	4	6 %

Note : pour les questions 22 et 24, les données ne sont pas pondérées.

5
Satisfaction globale



5 Satisfaction globale

La satisfaction globale face aux services offerts par le DGE est très élevée (figure 5.1 et tableau 5.1), la moyenne frôlant 9 sur 10 (8,9). La satisfaction est d'autant plus élevée que l'on n'observe aucun écart statistiquement significatif par segment de répondants. La moyenne est très légèrement supérieure à celle de 2008 (+0,2), mais cette différence n'est pas significative.

Figure 5.1 – Satisfaction globale face aux services offerts par le DGE (Q20)

Q20. Dans l'ensemble, sur une échelle de 1 à 10, à quel point diriez-vous que vous êtes satisfait des services offerts par le Directeur général des élections du Québec à l'occasion de la récente élection générale, 1 étant *pas du tout satisfait* et 10 étant *tout à fait satisfait*? (n=920)

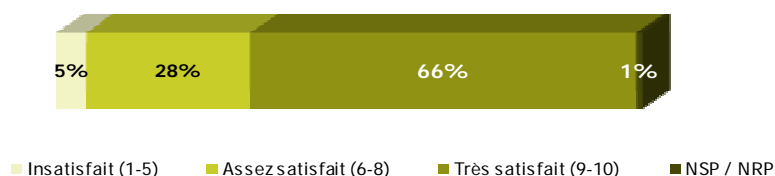


Tableau 5.1 – Satisfaction globale face aux services offerts par le DGE (Q20)

Q20. Dans l'ensemble, sur une échelle de 1 à 10, à quel point diriez-vous que vous êtes satisfait des services offerts par le Directeur général des élections du Québec à l'occasion de la récente élection générale, 1 étant <i>pas du tout satisfait</i> et 10 étant <i>tout à fait satisfait</i> ?	Moyenne sur 10				Écarts statistiquement significatifs par sous-groupe, moyenne 2012
	2012 (n=920)	2008 (n=1001)	2007 (n=988)	2003 (n=1003)	
Indice d'appréciation	8,9	8,7	8,4	8,5	Aucun écart

Chez les 5 % de répondants qui se disent insatisfaits face aux services offerts par le DGE (réponses 1, 2, 3, 4 ou 5), deux raisons sont principalement mentionnées (tableau 5.2) : ils n'ont pas reçu les instructions / où aller voter (29 %) et trop d'attente / trop long pour voter (14 %). Précisons que 48 % des répondants ont mentionné une diversité de raisons sans lien avec le DGE.

Tableau 5.2 – Raisons de l'insatisfaction (Q21)

Q21. Pourquoi n'êtes-vous pas satisfait(e)? (base : réponses 1 à 5 à la Q20) (2 mentions possibles)	% (n=42)
Pas reçu les instructions / où aller voter, etc.	29 %
Trop d'attente / trop long pour voter	14 %
Pas été inscrit / pas eu le droit de voter	5 %
Bureau de scrutin difficile à trouver ou trop loin	2 %
Papiers d'identité requis : ne savait pas / ne les avait pas	0 %
Lieu de vote difficile d'accès / pas de stationnement / trop peu	0 %
Autres	48 %
NSP / NRP	24 %

Notes :

- Pour la question 21, les données ne sont pas pondérées. Le 48 % «autres» est constitué de raisons sans lien avec le DGE.
- Compte tenu du nombre limité de répondants (42), ces données doivent être interprétées avec réserve.

6
**Notoriété des autres
modalités de vote et de
révision**



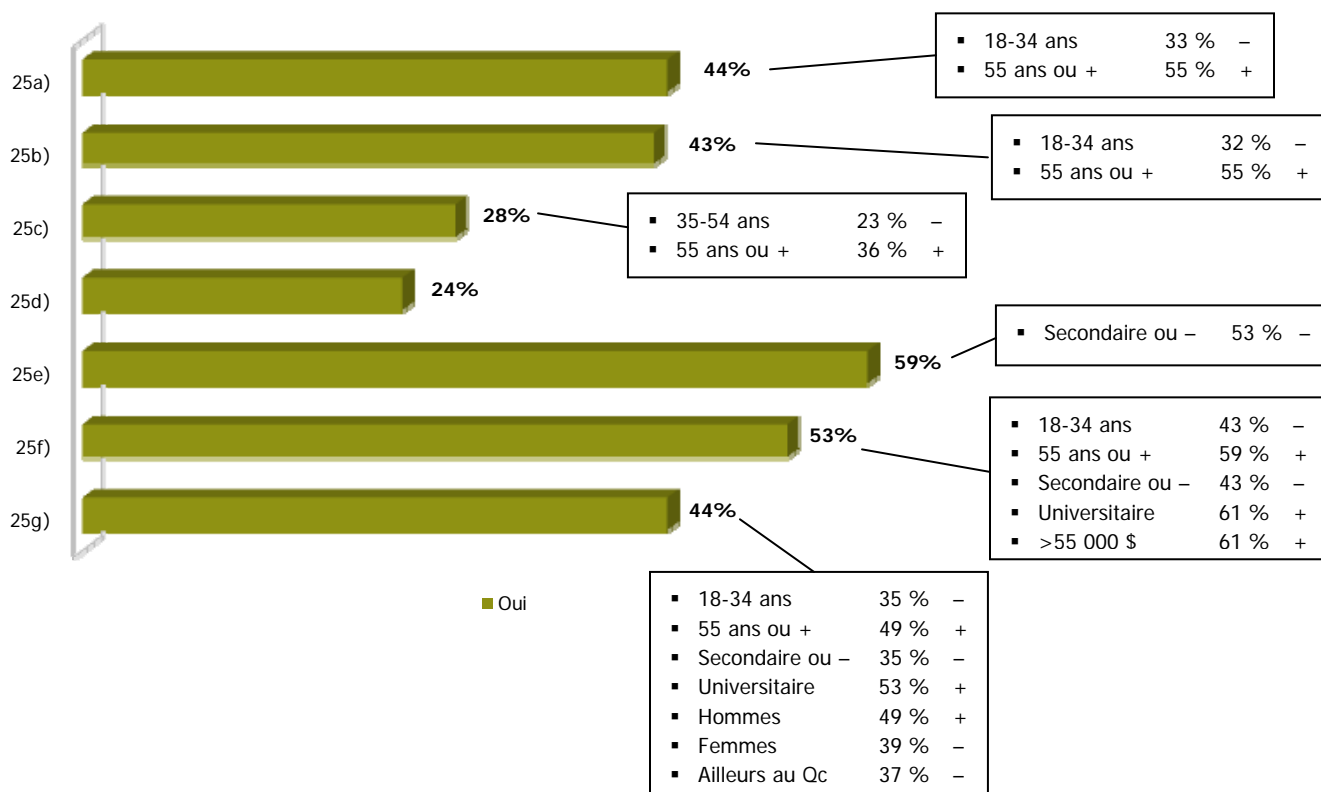
6 Notoriété des autres modalités de vote et de révision

Le taux de notoriété des sept autres modalités de vote et de révision soumises aux répondants varie beaucoup selon la modalité mesurée, allant de 24 % à 59 %. Il dépasse les 50 % pour : *le vote et la révision de la liste électorale sont offerts au bureau du directeur du scrutin de votre circonscription* (59 %) et *le vote hors circonscription est offert aux électeurs qui sont au Québec, mais temporairement absents de leur circonscription* (53 %). Par contre, il est inférieur à 30 % pour : *le vote et la révision de la liste électorale sont offerts sur demande dans les centres hospitaliers* (28 %) et *le vote est offert sur demande au domicile de l'électeur* (24 %). Pour les trois autres modalités, le taux de notoriété se situe à 43 % ou 44 %.

Figure 6.1 – Notoriété des autres modalités de vote et de révision (Q25)

Q25. Savez-vous que : (n=1004)

- Le vote et la révision de la liste électorale sont offerts dans les résidences privées pour personnes âgées de 50 résidents et plus?
- Le vote et la révision de la liste électorale sont offerts dans les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et les Centres de réadaptation?
- Le vote et la révision de la liste électorale sont offerts sur demande dans les centres hospitaliers?
- Le vote est offert sur demande au domicile de l'électeur?
- Le vote et la révision de la liste électorale sont offerts au bureau du directeur du scrutin de votre circonscription?
- Le vote hors circonscription est offert aux électeurs qui sont au Québec, mais temporairement absents de leur circonscription?
- Le vote par correspondance est offert pour les électeurs hors Québec?



Par ailleurs, nous observons que, pour cinq des sept modalités de vote et de révision mesurées, les répondants âgés de 55 ans ou plus sont davantage au courant de leur existence que les répondants plus jeunes, en particulier ceux âgés de 18 à 34 ans. Et pour trois des modalités mesurées, les répondants ayant un diplôme secondaire ou moins sont moins au courant de leur existence que la moyenne.

7
**Intérêt pour de nouvelles
modalités de vote**



7 Intérêt pour de nouvelles modalités de vote

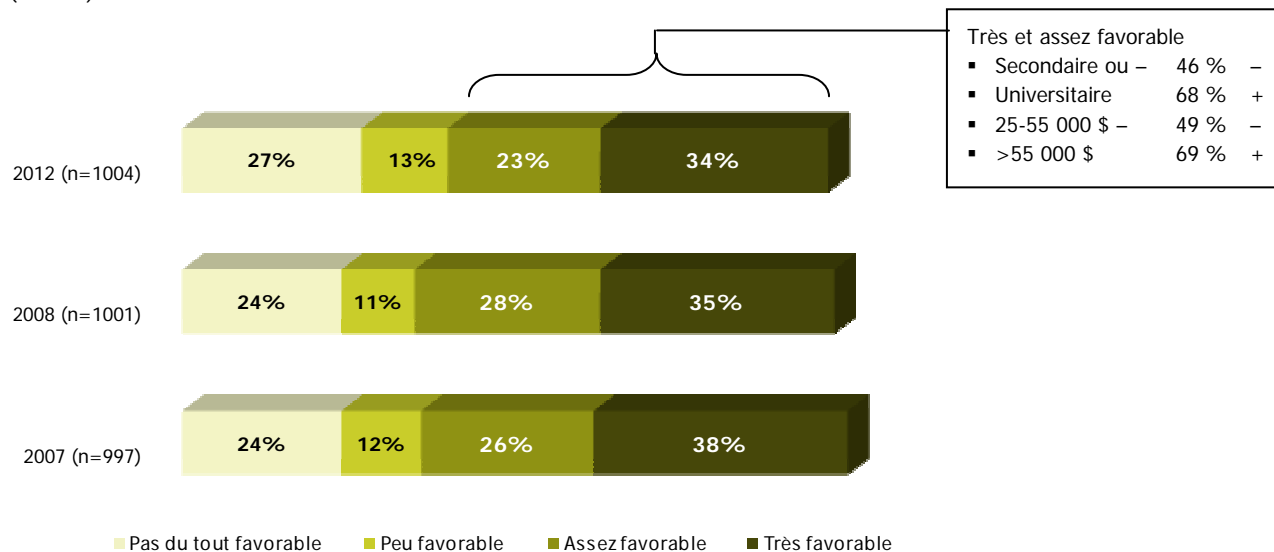
7.1 VOTE ÉLECTRONIQUE

Une majorité, mais relativement faible, de répondants serait favorable à ce que le vote se fasse de façon électronique si des mesures de sécurité le permettaient : 57 % des répondants seraient très favorables (34 %) ou plutôt favorables (23 %). Par rapport à 2008 et 2007, il s'agit d'une baisse respective de 6 et 7 points.

Nous remarquons que les répondants ayant un diplôme universitaire (68 %) et ceux qui ont un revenu supérieur à 55 000 \$ (69 %) sont plus favorables que la moyenne; à l'inverse, les répondants ayant un diplôme secondaire ou moins (46 %) et ceux qui ont un revenu entre 25 000 \$ et 55 000 \$ (49 %) sont moins favorables que la moyenne.

Figure 7.1 – Intérêt face au vote électronique (Q26)

Q26. Présentement, aux élections provinciales, le vote se fait sur papier, de façon traditionnelle. Si des mesures de sécurité le permettaient, seriez-vous très favorable, assez, peu ou pas du tout favorable à ce que le vote se fasse de façon électronique? (n=1004)



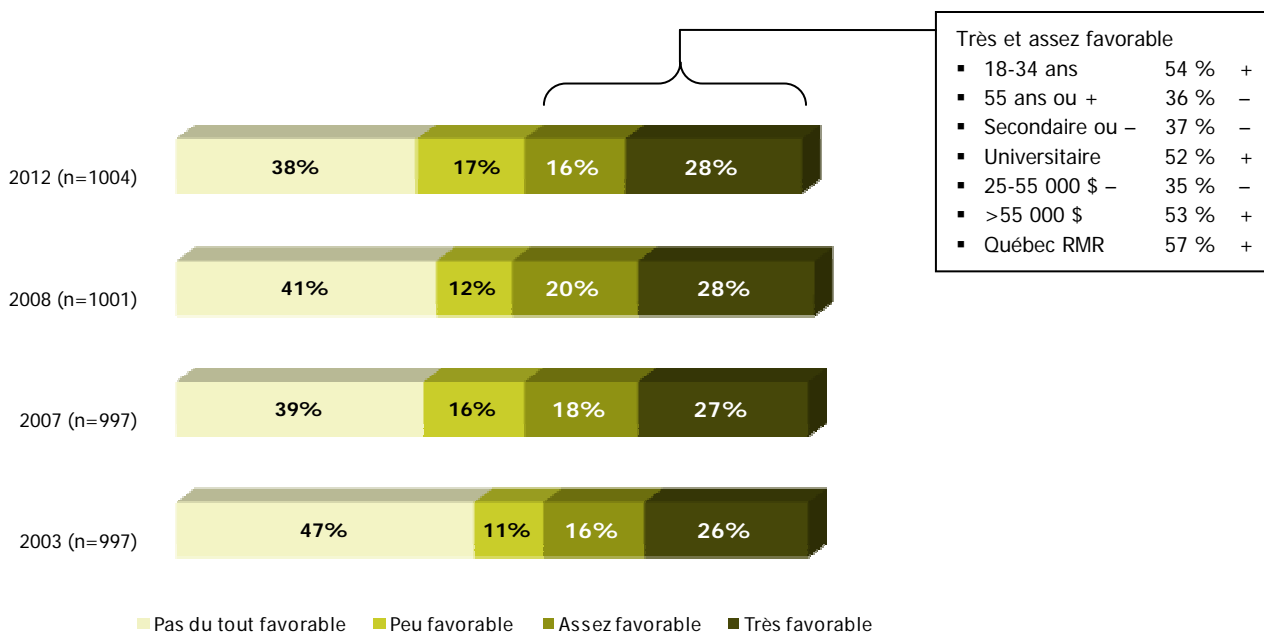
7.2 VOTE PAR INTERNET OU PAR TÉLÉPHONE

Moins de la moitié (44 %) de répondants serait très favorable (28 %) ou plutôt favorable (16 %) à ce que le vote par Internet ou par téléphone soit offert aux élections provinciales. Par rapport à 2008 et 2007, la variation est négligeable (respectivement -2 points et +1 point).

Les répondants âgés de 18 à 34 ans (54 %), ceux ayant un diplôme universitaire (52 %), qui ont un revenu supérieur à 55 000 \$ (53 %) et les résidents de Québec RMR (57 %) sont plus favorables que la moyenne; à l'inverse, les répondants âgés 55 ans ou plus (36 %), ceux ayant un diplôme secondaire ou moins (37 %) et qui ont un revenu entre 25 000 \$ et 55 000 \$ (35 %) sont moins favorables que la moyenne.

Figure 7.2 – Intérêt face au vote par internet ou par téléphone (Q28)

Q28. Si les mesures de sécurité le permettaient, seriez-vous très favorable, assez, peu ou pas du tout favorable à ce que le vote par Internet ou par téléphone soit offert aux élections provinciales? (n=1004)



7.3 JOUR ET DATE DU VOTE

Pour presque quatre répondants sur cinq (79 %), ça ne changerait rien si le jour du scrutin était le dimanche plutôt que le lundi (ils ne seraient ni plus ni moins portés à aller voter); 10 % disent qu'ils seraient plus portés à aller voter et 10 % disent qu'ils seraient moins portés à aller voter. Autrement dit, l'effet est nul. Par rapport à 2008 et 2007, les résultats sont pratiquement identiques.

Tableau 7.1 – Jour du vote : dimanche plutôt que lundi (Q29)

Q29. Si le jour du scrutin était le dimanche, seriez-vous plus porté(e) à aller voter que si c'était le lundi, moins porté(e) à aller voter ou est-ce que ça ne changerait rien pour vous?	2012 (n=1004)	2008 (n=996)	2007 (n=1004)	2003 (n=992)	Écarts statistiquement significatifs par sous-groupe, 2012
Plus porté(e) à aller voter	10 %	11 %	10 %	18 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 8 % – ▪ N'a pas voté 35 % + ▪ 55 ans ou + 7 % – ▪ Francophones 8 % – ▪ Non-francophones 28 % +
Moins porté(e) à aller voter	10 %	12 %	11 %	17 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 55 ans ou + 6 % – ▪ Francophones 11 % + ▪ Non-francophones 2 % – ▪ 25 000 \$ ou – 3 % –
Ça ne changerait rien	79 %	77 %	79 %	65 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 81 % + ▪ N'a pas voté 59 % – ▪ 55 ans ou + 86 % + ▪ 25 000 \$ ou – 87 % +

Nous constatons que les répondants qui n'ont pas voté (35 %)¹ et les non-francophones (28 %) seraient plus portés à aller voter que la moyenne. Les francophones seraient moins portés à aller voter que la moyenne (11 %). Les répondants qui ont voté (81 %), ceux âgés de 55 ans ou plus (86 %) et ceux qui ont un revenu de 25 000 \$ ou moins (87 %) sont plus nombreux à dire que ça ne changerait rien.

¹ 35 % des répondants de 18 à 34 ans qui n'ont pas voté, 39 % des répondants de 35 à 54 ans qui n'ont pas voté et 27 % des répondants de 55 ans ou plus qui n'ont pas voté seraient plus portés à aller voter si le jour du scrutin était le dimanche plutôt que le lundi.

Plus des trois quarts (76 %) des répondants seraient favorables à ce que les élections provinciales se tiennent à date fixe, après un mandat de durée prédéterminée. C'est exactement la même proportion qu'en 2008.

Figure 7.3 – Intérêt pour des élections à date fixe (Q30)

Q30. Seriez-vous favorable à ce que les élections provinciales se tiennent à date fixe, après un mandat de durée prédéterminée? (Explication : un mandat qui aurait toujours la même durée)? (n=1004)

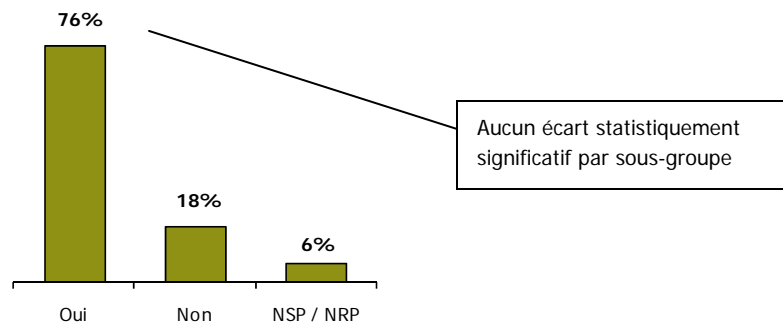
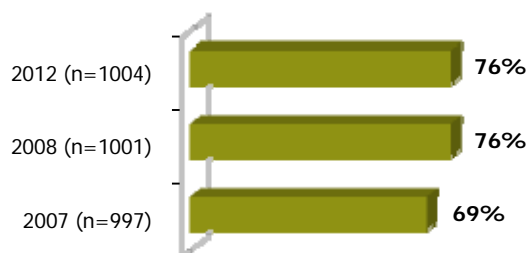


Figure 7.4 – Intérêt pour des élections à date fixe : pourcentage de oui de 2007 à 2012 (Q30)

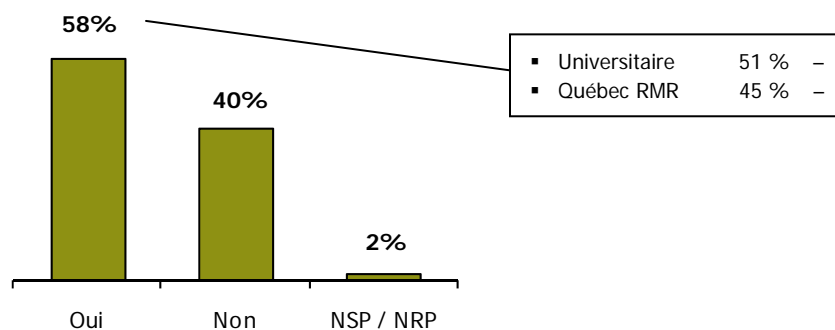


7.4 VOTE OBLIGATOIRE

Une majorité, mais pas très forte, de répondants (58 %) est favorable à ce que le vote soit obligatoire pour les élections provinciales. La proportion est plus faible chez les répondants ayant un diplôme universitaire (51 %) et les résidents de Québec RMR (45 %).

Figure 7.5 – Intérêt pour le vote obligatoire (Q31)

Q31. Seriez-vous favorable à ce que le vote soit obligatoire pour les élections provinciales? (n=1004)



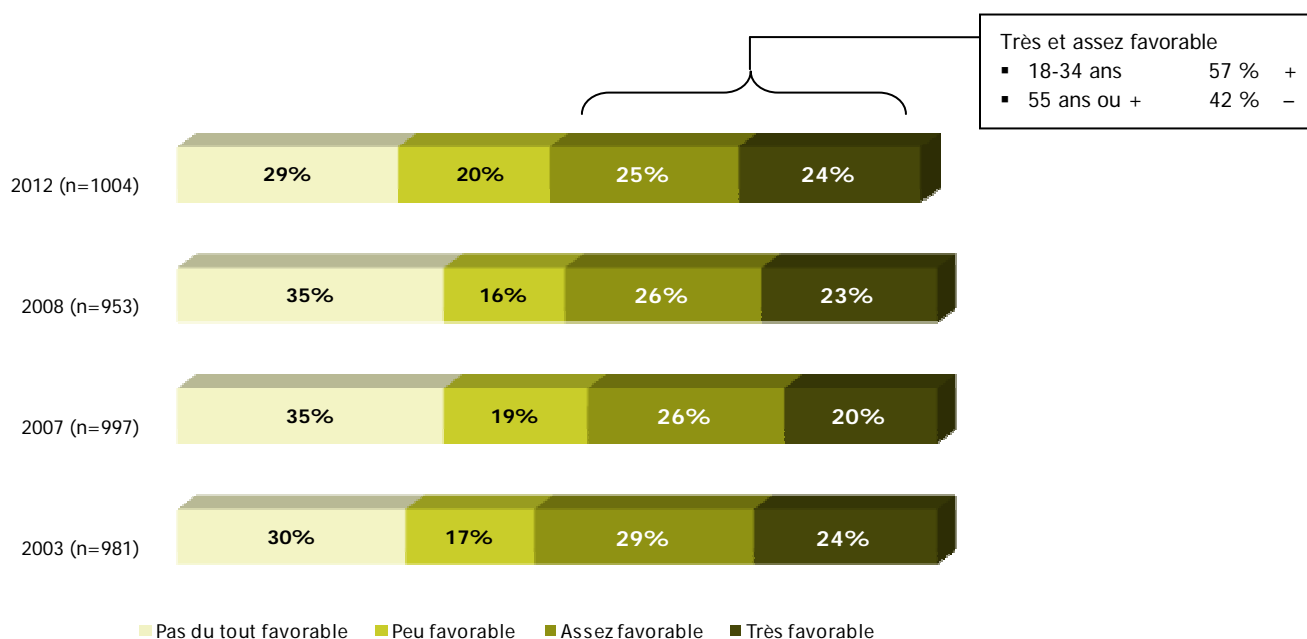
7.5 VOTE PAR CORRESPONDANCE

Presque la moitié (49 %) de répondants serait très favorable (24 %) ou plutôt favorable (25 %) à ce que le vote par correspondance soit offert à l'ensemble des électeurs québécois. Par rapport à 2008 et 2007, la variation est nulle ou négligeable (respectivement 0 point et +3 points).

Les répondants âgés de 18 à 34 ans (57 %) sont plus favorables que la moyenne tandis que ceux âgés 55 ans ou plus (42 %) sont moins favorables que la moyenne.

Figure 7.6 – Intérêt pour le vote par correspondance (Q32)

Q32. Le vote par correspondance (par la poste) est actuellement réservé aux Québécois qui résident hors de la province au moment du scrutin. Seriez-vous très favorable, assez, peu ou pas du tout favorable à ce que le vote par correspondance soit offert à l'ensemble des électeurs québécois? (n=1004)



8
Financement politique



8 Financement politique

8.1 INTERDICTION AUX ENTREPRISES

Un peu plus de six répondants sur dix (62 %, figures 8.1 et 8.2) savent que seuls les électeurs ont le droit de faire des contributions politiques et que la loi sur le financement des partis politiques interdit aux entreprises et autres personnes morales de participer au financement des partis politiques et des candidats. Cette proportion est nettement plus élevée qu'en 2008, 2007 et 2004 (respectivement +10, +11 et +20 points).

Les répondants qui ont voté (64 %), âgés 55 ans ou plus (70 %), ayant un diplôme universitaire (75 %), qui ont un revenu supérieur à 55 000 \$ (71 %), les hommes (68 %) et les résidents de Québec RMR (74 %) sont plus au courant que la moyenne; à l'inverse, les répondants qui n'ont pas voté (43 %), âgés de 18 à 34 ans (48 %), ayant un diplôme secondaire ou moins (49 %), qui ont un revenu de 25 000 \$ ou moins (52 %) et les résidents à l'extérieur de Montréal RMR et de Québec RMR (57 %) sont moins au courant que la moyenne.

Figure 8.1 – Notoriété sur l'interdiction aux entreprises de participer au financement des partis politiques et des candidats (Q33)

Q33. Saviez-vous qu'au Québec, seuls les électeurs ont le droit de faire des contributions politiques et que la loi sur le financement des partis politiques interdit aux entreprises et autres personnes morales de participer au financement des partis politiques et des candidats? (n=1004)

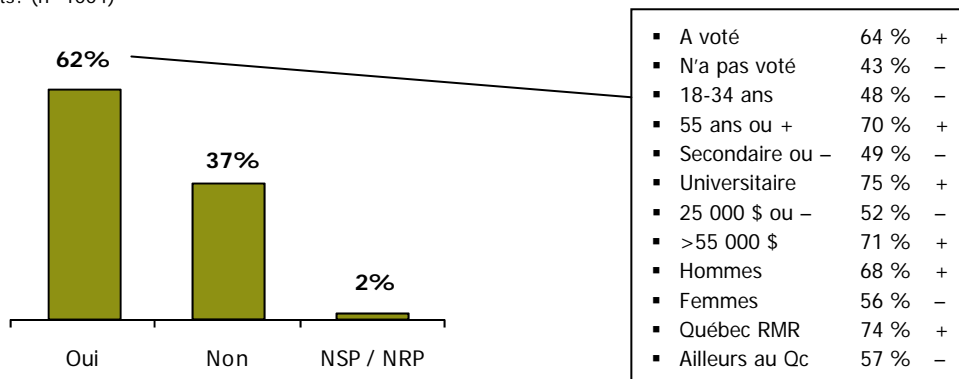
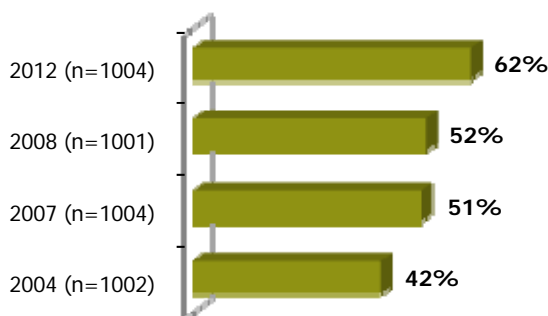


Figure 8.2 – Notoriété sur l'interdiction aux entreprises de participer au financement des partis politiques et des candidats : pourcentage de oui de 2004 à 2012 (Q33)



Près de quatre répondants sur cinq (78 %, figures 8.3 et 8.4) sont d'accord avec le principe d'interdire les contributions provenant des entreprises et autres personnes morales au financement politique. Cette proportion est significativement plus élevée qu'en 2008 et 2007 (respectivement +8 points et +5 points).

Les répondants qui ont voté (79 %), ayant un diplôme universitaire (85 %) et qui ont un revenu supérieur à 55 000 \$ (85 %) sont plus favorables que la moyenne; à l'inverse, les répondants qui n'ont pas voté (61 %), ayant un diplôme secondaire ou moins (69 %) et qui ont un revenu de 25 000 \$ ou moins (65 %) sont moins favorables que la moyenne.

Figure 8.3 – Accord sur l'interdiction des contributions provenant des entreprises au financement politique (Q34)

Q34. Êtes-vous d'accord avec le principe d'interdire les contributions provenant des entreprises et autres personnes morales au financement politique? (n=1004)

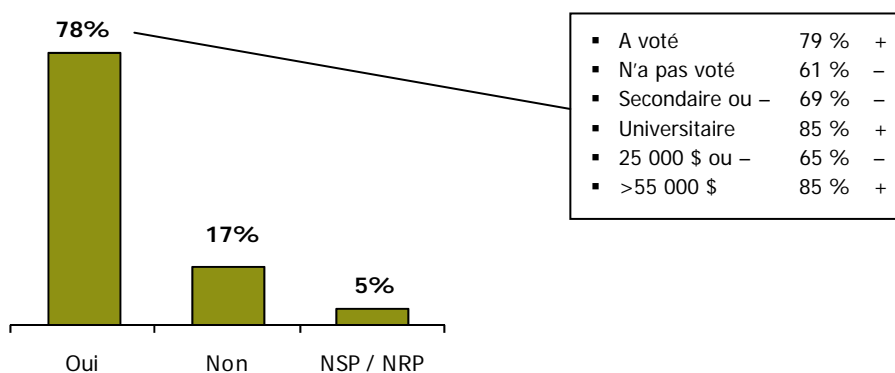
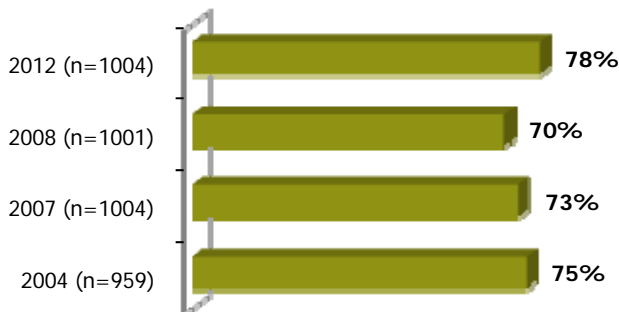


Figure 8.4 – Accord sur l'interdiction des contributions provenant des entreprises au financement politique : pourcentage de oui de 2004 à 2012 (Q34)



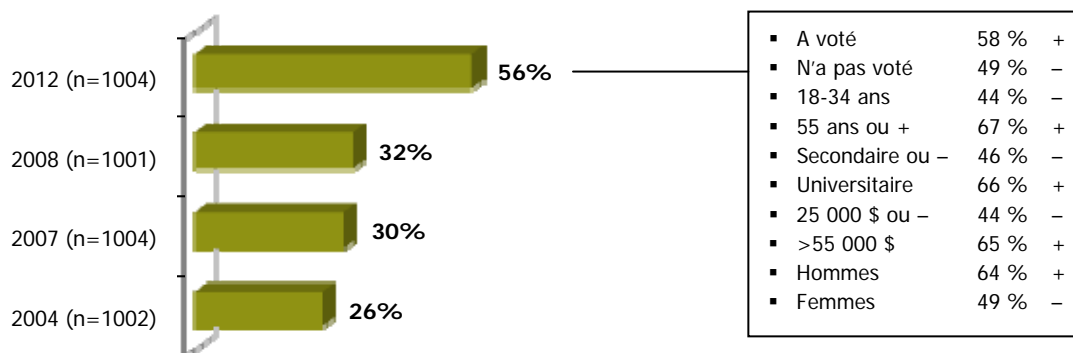
8.2 CONTRIBUTION MAXIMALE PERMISE

Une majorité, mais relativement faible, de répondants (56 %, figure 8.5) savent qu'au Québec, un électeur peut contribuer jusqu'à un maximum de 1 000 \$ par année par parti politique. Par rapport aux sondages de 2008, 2007 et 2004, cette proportion est beaucoup plus élevée (respectivement +24, +26 et +30 points). Mais la comparaison doit être faite avec prudence (voir la note au bas de la figure 8.5).

Les répondants qui ont voté (58 %), âgés 55 ans ou plus (67 %), ayant un diplôme universitaire (66 %), qui ont un revenu supérieur à 55 000 \$ (65 %) et les hommes (64 %) sont plus au courant que la moyenne; à l'inverse, les répondants qui n'ont pas voté (49 %), âgés de 18 à 34 ans (44 %), ayant un diplôme secondaire ou moins (46 %) et qui ont un revenu de 25 000 \$ ou moins (44 %) sont moins au courant que la moyenne.

Figure 8.5 – Notoriété sur la contribution maximale permise : pourcentage de oui de 2004 à 2012 (Q35)

Q35. Saviez-vous qu'au Québec, un électeur peut contribuer jusqu'à un maximum de 1 000 \$ par année par parti politique? (n=1004)



Note : La comparaison des résultats de 2012 avec ceux des années 2008, 2007 et 2004 doit être faite avec prudence. En 2012, la contribution maximale permise était de 1 000 \$. En 2008, 2007 et 2004, le maximum permis était de 3 000 \$.

Selon presque sept répondants sur dix (69 %, tableau 8.1), le maximum de 1 000 \$ par année par parti politique est *correct*; pour 27 % des répondants, ce montant est *trop élevé* et pour seulement 4 % d'entre eux, ce montant n'est *pas assez élevé*.

Nous remarquons que le pourcentage de *trop élevé* est plus élevé en 2012 que lors des sondages de 2008, 2007 et 2004 (respectivement +3, +2 et +3 points). Et cela, malgré le fait que le maximum permis par année par parti politique était de 3 000 \$ et 2008, 2007 et 2004, alors qu'il est trois fois moindre en 2012.

Tableau 8.1 – Opinion sur la contribution maximale permise (Q36)

Q36. Ce maximum de 1 000 \$ par année par parti politique vous semble-t-il...?	2012 (n=1004)	2008 (n=1001)	2007 (n=956)	2004 (n=968)	Écarts statistiquement significatifs par sous-groupe, 2012
Trop élevé	27 %	22 %	25 %	24 %	
Correct	69 %	72 %	69 %	70 %	▪ 25 000 \$ ou – 61 % –
Pas assez élevé	4 %	6 %	6 %	6 %	▪ Francophones 3 % – ▪ Non-francophones 11 % +

Notes :

- La comparaison des résultats de 2012 avec ceux des années 2008, 2007 et 2004 doit être faite avec prudence. En 2012, la contribution maximale permise était de 1 000 \$. En 2008, 2007 et 2004, le maximum permis était de 3 000 \$.
- En 2012, il y avait 4 % de NSP/NRP. Nous avons recalculé les données sur 100 en excluant les NSP/NRP.

8.3 RESPECT DES RÈGLES SUR LE FINANCEMENT POLITIQUE

Un peu plus de quatre répondants sur dix (41 %, tableau 8.2) estiment que les règles concernant le financement des partis politiques et des candidats sont *toujours* (6 %) ou *la plupart du temps* (35 %) respectées par les Québécois; 48 % pensent qu'elles sont respectées *à l'occasion* et 11 % pensent qu'elles ne sont *jamais* respectées.

Le pourcentage de *toujours* et la *plupart du temps* combinés est beaucoup plus bas en 2012 que lors des sondages de 2008 et 2007 (respectivement -18 et -10 points).

Tableau 8.2 – Perception du respect des règles sur le financement politique (Q37)

Q37. Selon vous, les règles concernant le financement des partis politiques et des candidats sont-elles toujours, la plupart du temps, à l'occasion ou jamais respectées par les Québécois?	2012 (n=858)	2008 (n=1001)	2007 (n=873)	2004 (n=927)	Écarts statistiquement significatifs par sous-groupe, 2012
Toujours	6 %	11 %	9 %	4 %	
La plupart du temps	35 %	48 %	42 %	38 %	▪ Secondaire ou – 28 % – ▪ Universitaire 45 % + ▪ Francophones 37 % + ▪ Non-francophones 21 % – ▪ 25 000 \$ ou – 25 % –
Toujours / la plupart du temps	41 %	59 %	51 %	42 %	▪ Secondaire ou – 35 % – ▪ Universitaire 50 % +
À l'occasion	48 %	31 %	36 %	44 %	▪ Hommes 43 % – ▪ Femmes 53 % +
Jamais	11 %	10 %	13 %	14 %	▪ A voté 9 % – ▪ N'a pas voté 28 % + ▪ 55 ans ou + 15 % + ▪ Secondaire ou – 15 % + ▪ Francophones 9 % – ▪ Non-francophones 28 % + ▪ 25 000 \$ ou – 18 % +

Note : En 2012, il y avait 15 % de NSP/NRP. Nous avons recalculé les données sur 100 en excluant les NSP/NRP.

Les répondants qui n'ont pas voté (28 %), ceux âgés 55 ans ou plus (15 %), ayant un diplôme secondaire ou moins (15 %), qui ont un revenu de 25 000 \$ ou moins (18 %) et les non-francophones (28 %) disent, plus que la moyenne, que les règles de financement ne sont jamais respectées.

Par ailleurs, presque six répondants sur dix (59 %, tableau 8.3) perçoivent que les règles sur le financement politique sont autant respectées que celles des autres lois qui s'appliquent au Québec; 36 % pensent qu'elles sont moins respectées et seulement 5 % pensent qu'elles sont plus respectées.

Les répondants âgés 55 ans ou plus (43 %) perçoivent plus que la moyenne qu'elles sont moins respectées et ceux âgés de 18 à 34 ans (28 %) perçoivent moins que la moyenne qu'elles sont moins respectées.

Le pourcentage de répondants qui pensent qu'elles sont moins respectées est significativement plus élevé en 2012 que lors des sondages de 2008 et 2007 (respectivement +10 et +7 points).

Tableau 8.3 – Perception du respect des règles sur le financement politique par rapport au respect des autres lois (Q38)

Q38. À votre avis, ces règles (sur le financement politique au Québec) sont-elles plus, autant ou moins respectées que celles des autres lois qui s'appliquent au Québec?	2012 (n=820)	2008 (n=1001)	2007 (n=880)	2004 (n=937)	Écarts statistiquement significatifs par sous-groupe, 2012
Plus respectées	5 %	9 %	9 %	6 %	
Autant respectées	59 %	65 %	62 %	62 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 55 ans ou + 51 % – ▪ Secondaire ou – 53 % –
Moins respectées	36 %	26 %	29 %	32 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 18-34 ans 28 % – ▪ 55 ans ou + 43 % +

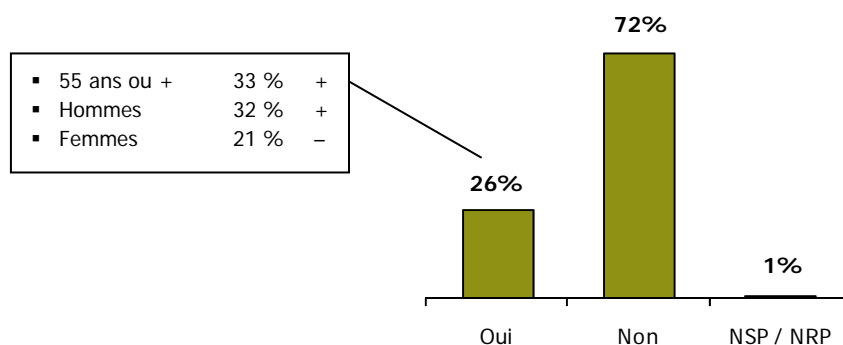
Note : En 2012, il y avait 18 % de NSP/NRP. Nous avons recalculé les données sur 100 en excluant les NSP/NRP.

8.4 CONTRIBUTIONS REÇUES, VÉRIFIÉES ET ENCAISSÉES PAR LE DGE

À peine plus du quart des répondants (26 %) sait que, depuis le 1^{er} mai 2011, les contributions politiques provinciales sont reçues, vérifiées et encaissées par le DGE avant d'être transmises aux partis politiques auxquelles elles sont destinées. Cette proportion est plus élevée chez les répondants âgés de 55 ans ou plus (33 %) et les hommes (32 %).

Figure 8.6 – Connaissance sur le fait que les contributions politiques sont reçues, vérifiées et encaissées par le DGE (Q39)

Q39. Saviez-vous que, depuis le 1^{er} mai 2011, les contributions politiques provinciales sont reçues, vérifiées et encaissées par le Directeur général des élections avant d'être transmises aux partis politiques auxquelles elles sont destinées? (n=1004)



Pour 49 % des répondants (tableau 8.4), le fait que les contributions politiques provinciales soient reçues, vérifiées et encaissées par le DGE ne change pas leur confiance envers le financement des partis politiques. Pour 45 %, cela augmente leur confiance.

Tableau 8.4 – Confiance envers le financement politique, suite au fait que les contributions politiques soient reçues, vérifiées et encaissées par le DGE (Q40)

Q40. Le fait que les contributions politiques provinciales soient reçues, vérifiées et encaissées par le Directeur général des élections augmente-t-il votre confiance envers le financement des partis politiques, diminue votre confiance ou est-ce que ça ne change rien pour vous?	% (n=1004)	Écarts statistiquement significatifs par sous-groupe, 2012
Augmente la confiance	45 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 47 % + ▪ N'a pas voté 19 % - ▪ Secondaire ou - 30 % - ▪ Universitaire 57 % + ▪ >55 000 \$ 52 % + ▪ Montréal RMR 40 % - ▪ Québec RMR 59 % +
Diminue la confiance	3 %	
Ça ne change rien	49 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A voté 47 % - ▪ N'a pas voté 66 % + ▪ Secondaire ou - 61 % + ▪ Universitaire 39 % - ▪ >55 000 \$ 43 % -
NSP/NRP	3 %	

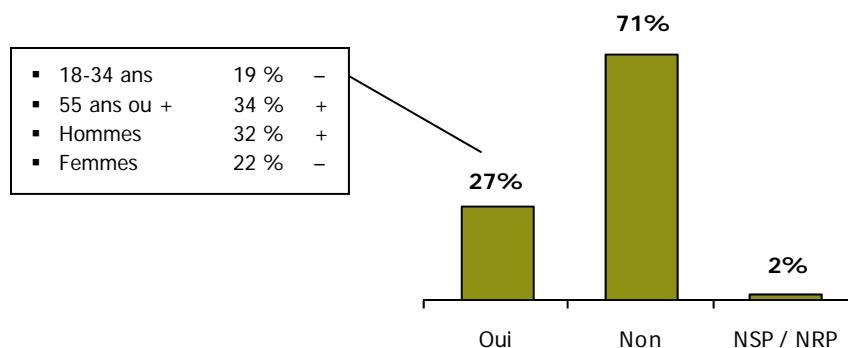
Les répondants qui ont voté (47 %), ayant un diplôme universitaire (57 %), un revenu supérieur à 55 000 \$ (52 %) et les résidents de Québec RMR (59 %) sont plus nombreux que la moyenne à dire que cela augmente leur confiance; à l'inverse, les répondants qui n'ont pas voté (19 %), ayant un diplôme secondaire ou moins (30 %) et résidents de Montréal RMR (40 %) sont moins nombreux que la moyenne à dire que cela augmente leur confiance.

8.5 ACCROISSEMENT DES POUVOIRS DU DGE

À peine plus du quart des répondants (27 %, figure 8.7) sait que, en 2010 et 2011, une réforme législative concernant le financement politique a eu pour effet, notamment, d'accroître les pouvoirs du DGE et les sanctions pénales. Cette proportion est plus élevée chez les répondants âgés de 55 ans ou plus (34 %) et les hommes (32 %) et plus basse chez les répondants âgés de 18 à 34 ans (19 %) et les femmes (22 %).

Figure 8.7 – Connaissance de la réforme législative qui accroît les pouvoirs du DGE et les sanctions pénales (Q41)

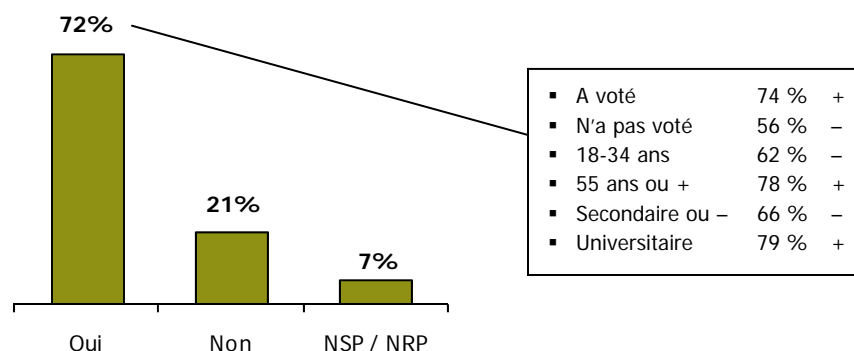
Q41. Saviez-vous que, en 2010 et 2011, une réforme législative concernant le financement politique a eu pour effet, notamment, d'accroître les pouvoirs du Directeur général des élections et les sanctions pénales? (n=1004)



Près des trois quarts des répondants (72 %, figure 8.8) sont d'avis que le fait d'accroître les pouvoirs du DGE et les sanctions pénales va permettre un meilleur respect des règles entourant le financement des partis politiques. Cette proportion est plus élevée chez les répondants qui ont voté (74 %), ceux âgés de 55 ans ou plus (78 %) et ayant un diplôme universitaire (79 %); elle est plus basse chez les répondants qui n'ont pas voté (56 %), ceux âgés de 18 à 34 ans (62 %) et ayant un diplôme secondaire ou moins (66 %).

Figure 8.8 – Perception d'un meilleur respect des règles suite à la réforme législative qui accroît les pouvoirs du DGE et les sanctions pénales (Q42)

Q42. Selon vous, le fait d'accroître les pouvoirs du Directeur général des élections et les sanctions pénales va-t-il permettre un meilleur respect des règles entourant le financement des partis politiques? (n=1004)

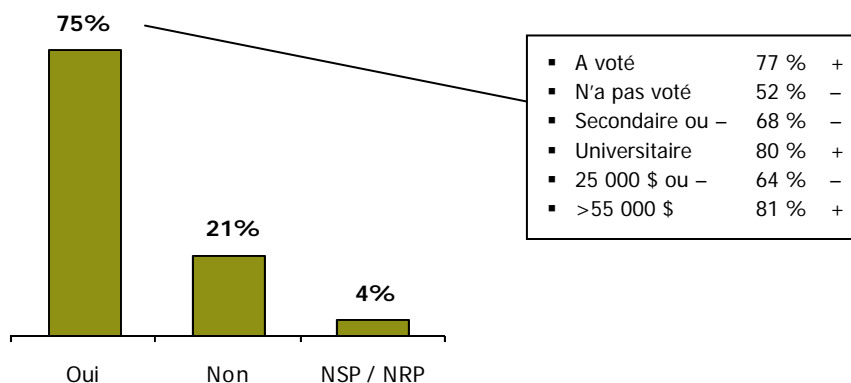


8.6 AFFICHAGE DES NOMS DES DONATEURS SUR LE SITE WEB DU DGE

Les trois quarts des répondants (75 %, figure 8.9) sont d'avis que la divulgation des noms des donateurs de contributions politiques – qui sont affichés sur le site Web du DGE – est essentielle pour assurer la transparence du financement politique. Les répondants qui ont voté (77 %), ayant un diplôme universitaire (80 %) et un revenu supérieur à 55 000 \$ (81 %) sont plus de cet avis que la moyenne; les répondants qui n'ont pas voté (52 %), ayant un diplôme secondaire ou moins (68 %) et un revenu de 25 000 \$ ou moins (64 %) sont moins de cet avis que la moyenne.

Figure 8.9 – Perception que l'affichage des noms des donateurs sur le site web du DGE est essentiel pour assurer la transparence (Q43)

Q43. Afin d'assurer la transparence du financement politique, les noms des donateurs de contributions politiques sont affichés sur le site Web du Directeur général des élections. Selon vous, cette divulgation est-elle essentielle pour assurer la transparence? (n=1004)



9 Conclusions



9 Conclusions

Les résultats du sondage mené auprès des Québécois à la suite de l'élection générale du 4 septembre 2012 sont, sur la plupart des éléments mesurés, très satisfaisants.

Une image positive du DGE

- La moyenne de quatre des cinq énoncés mesurés se situe à près de 8 sur 10, en légère hausse par rapport à 2003.
- L'énoncé *le DGE est un organisme efficace* obtient une note peu plus basse que la moyenne (7,5).

Un niveau de satisfaction très élevé face aux services du DGE

Les répondants se montrent très satisfaits sur tous les aspects touchant les services du DGE, même si certains services semblent être très peu utilisés.

- Satisfaction très élevée face à la qualité de l'avis d'inscription (reçu par 90 % des répondants), la moyenne des trois énoncés mesurés se situant autour de 9 sur 10.
- Satisfaction très élevée face à la qualité du manuel de l'électeur (lu par 19 % des répondants), la moyenne de deux des trois énoncés mesurés étant d'environ 9 sur 10, l'autre énoncé obtenant une moyenne juste au-dessus de 8.
- Satisfaction extrêmement élevée face à la qualité de la carte de rappel (reçue par 85 % des répondants), la moyenne des trois énoncés mesurés étant de 9,5 sur 10.
- Satisfaction très élevée face aux services offerts aux bureaux des directeurs du scrutin, chez les 4 % de répondants qui ont contacté par téléphone le bureau du directeur du scrutin de leur circonscription et les 7 % qui se sont rendus au bureau du directeur du scrutin; la moyenne des neuf énoncés mesurés varie entre 8,9 et 9,5 sur 10.
- Satisfaction extrêmement élevée face aux services offerts chez les 2 % de répondants qui ont contacté par téléphone le centre de renseignements du DGE à Québec; la moyenne de sept des dix énoncés mesurés varie entre 9,6 et 9,9 sur 10 et deux autres énoncés obtiennent une moyenne de 9.
- Chez les répondants qui ont voté, satisfaction extrêmement élevée face aux services aux bureaux de vote; la moyenne de cinq des sept énoncés mesurés varie entre 9,5 et 9,7 sur 10 et les deux autres énoncés obtiennent une moyenne juste au-dessus de 9.
- Satisfaction très élevée face aux services offerts par le DGE dans leur ensemble, la moyenne frôlant 9 sur 10 (8,9).

Dans tous les cas, nous n'observons pas d'écart significatif de satisfaction par rapport aux sondages de 2008, 2007 et 2003, même s'il y a souvent une très légère amélioration.

Un taux de participation en forte hausse et une faible attente

- 92 % des répondants affirment avoir voté lors de l'élection du 4 septembre 2012, nettement plus qu'en 2008 et un peu plus qu'en 2007 et 2003.

- 21 % des répondants ont voté par anticipation, nettement plus que lors des élections précédentes.
- 85 % des répondants ayant voté ont attendu moins de 10 minutes pour voter. Alors que le temps d'attente moyen a été de 6,85 minutes, le temps d'attente maximum que les répondants sont prêts à accepter lorsqu'ils vont voter est de 18,7 minutes.

Des modalités de vote et de révision qui pourraient être plus connues

- Le taux de notoriété des sept autres modalités de vote et de révision soumises aux répondants varie entre 24 % et 59 %. Et pour cinq de ces modalités, le pourcentage de répondants qui sont au courant de leur existence varie entre 24 % et 44 %. Le DGE aurait avantage à ce que ces modalités soient mieux connues des Québécois.

Un intérêt pour de nouvelles modalités de vote stable

Par rapport à 2008 et 2007, l'intérêt des répondants pour de nouvelles modalités de vote n'a pas augmenté; il a même diminué pour le vote électronique. Nous constatons que :

- 57 % de répondants très et plutôt favorables au vote électronique, si des mesures de sécurité le permettaient (-6 et -7 points par rapport à 2008 et 2007);
- 44 % de répondants très et plutôt favorables au vote par Internet ou par téléphone;
- 79 % de répondants pour qui le vote le dimanche plutôt que le lundi ne change rien;
- 58 % de répondants très et plutôt favorables à ce que le vote soit obligatoire pour les élections provinciales (nouvelle question cette année);
- 46 % de répondants très et plutôt favorables à ce que le vote par correspondance soit offert à l'ensemble des électeurs québécois.

Financement politique : des aspects mieux connus qu'autrefois, d'autres peu connus

Deux améliorations sont observées :

- 62 % des répondants savent que la loi interdit aux entreprises et autres personnes morales de participer au financement des partis politiques et des candidats, en forte hausse par rapport à 2008, 2007 et 2004 (respectivement +10, +11 et +20 points).
- 56 % des répondants savent qu'un électeur peut contribuer jusqu'à un maximum de 1 000 \$ par année par parti politique, en forte hausse par rapport à 2008, 2007 et 2004 (respectivement +24, +26 et +30 points; le maximum était alors de 3 000 \$).

Deux aspects sont peu connus :

- 26 % des répondants savent que, depuis le 1^{er} mai 2011, les contributions politiques provinciales sont reçues, vérifiées et encaissées par le DGE avant d'être transmises aux partis politiques auxquelles elles sont destinées.
- 27 % des répondants savent que, en 2010 et 2011, une réforme législative concernant le financement politique a eu pour effet, notamment, d'accroître les pouvoirs du DGE et les sanctions pénales.

Financement politique : baisse de confiance des répondants

Plusieurs résultats portent à croire que, par rapport à 2007 et 2008, la confiance des électeurs a baissé face au financement politique. Par exemple :

- 78 % des répondants sont d'accord avec le principe d'interdire les contributions provenant des entreprises et autres personnes morales au financement politique, une hausse par rapport à 2008 et 2007 (+8 et +5 points).
- 27 % des répondants jugent que le maximum de 1 000 \$ par année par parti politique est trop élevé (+5 points par rapport à 2008), malgré qu'il soit bien moindre que lors des élections précédentes (3 000 \$).
- Seulement 41 % des répondants estiment que les règles concernant le financement des partis politiques et des candidats sont toujours ou la plupart du temps respectées par les Québécois, une forte baisse par rapport à 2008 et 2007 (-18 et -10 points).
- 36 % des répondants pensent que les règles sur le financement politique sont moins respectées que les autres lois, en forte hausse par rapport à 2008 et 2007 (+10 et +7 points).
- Pour 49 % des répondants, le fait que les contributions politiques provinciales soient reçues, vérifiées et encaissées par le DGE avant d'être transmises aux partis politiques ne change rien à leur confiance envers le financement des partis politiques.

Annexe 1
Questionnaire du
sondage



Annexe 1 : Questionnaire du sondage

Le directeur général des élections du Québec

Sondage de satisfaction de la clientèle à la suite de l'élection générale du 4 septembre 2012

Bonjour, bonsoir. Je suis _____ du Bureau d'Intervieweurs Professionnels, firme spécialisée en études et sondages. Nous réalisons actuellement une importante étude pour le compte du Directeur général des élections du Québec. *(Au besoin : L'étude porte sur votre satisfaction à l'égard de l'organisation des dernières élections. Il n'est pas nécessaire d'avoir été voter.)* Les réponses fournies seront utilisées à des fins de recherche et seront traitées de façon confidentielle.

Afin de sélectionner de façon aléatoire la personne à qui nous aimerions parler, nous voudrions savoir combien de citoyens canadiens âgés de 18 ans ou plus, en vous incluant, demeurent dans votre foyer?

Si aucun, remercier et terminer.

Parmi les citoyens canadiens âgés de 18 ans ou plus demeurant dans votre foyer, pourrais-je parler à la personne dont la date d'anniversaire est la plus rapprochée d'aujourd'hui?

Si la personne sélectionnée n'est pas disponible, prendre rendez-vous.

Si la personne sélectionnée n'est pas la même que la personne à qui vous avez parlé au début, recommencer l'introduction.

Section 1 – L'image du DGE

1. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant *pas du tout d'accord* et 10 étant *tout à fait d'accord*, à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

	Pas du tout d'accord										Tout à fait d'accord	NSP / NRP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
a) Le Directeur général des élections du Québec est un organisme crédible												99
b) Le Directeur général des élections du Québec est un organisme neutre												99
c) Le Directeur général des élections du Québec est un organisme efficace												99
d) Le Directeur général des élections du Québec assure le maintien de la démocratie												99
e) Le Directeur général des élections du Québec travaille à la promotion de la participation électorale												99

Section 2 – Les services

2. Au début de la récente période électorale, le Directeur général des élections vous a fait parvenir par la poste un avis sur lequel apparaissait le nom des électeurs de votre domicile inscrits sur la liste électorale. (Au besoin : *Êtes-vous inscrit sur la liste électorale?*) Avez-vous reçu cet avis à l'électeur?

Oui	1	
Non	2	<i>aller à la Q4</i>
NSP/NRP/Ne se souvient pas	99	<i>aller à la Q4</i>

3. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant *pas du tout d'accord* et 10 étant *tout à fait d'accord*, à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

	Pas du tout d'accord										Tout à fait d'accord	NSP / NRP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
a) L'avis d'inscription est arrivé rapidement après l'annonce des élections	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
b) L'avis d'inscription contenait des informations claires	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
c) L'avis d'inscription contenait toutes les informations nécessaires	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99

4. Un feuillet d'information intitulé *Le manuel de l'électeur* accompagnait cet avis. Avez-vous lu ce manuel de l'électeur?

Oui	1	
Non	2	<i>aller à la Q6</i>
NSP/NRP	99	<i>aller à la Q6</i>

5. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant *pas du tout d'accord* et 10 étant *tout à fait d'accord*, à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

	Pas du tout d'accord										Tout à fait d'accord	NSP / NRP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
a) Le manuel de l'électeur contenait des informations claires	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
b) Le manuel de l'électeur contenait toutes les informations nécessaires	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
c) Le manuel de l'électeur était utile	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99

6. Dans la semaine précédant le jour du vote, le Directeur général des élections vous a fait parvenir une carte de rappel vous indiquant l'endroit de votre bureau de vote ainsi que le nom des candidats de votre circonscription. Avez-vous reçu cette carte de rappel?

Oui	1	
Non	2	<i>aller à la Q8</i>
NSP/NRP	99	<i>aller à la Q8</i>

7. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant *pas du tout d'accord* et 10 étant *tout à fait d'accord*, à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

		Pas du tout d'accord										Tout à fait d'accord	NSP / NRP
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
a)	La carte de rappel est arrivée avant le 4 septembre, jour de l'élection	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	99	
b)	La carte de rappel contenait des informations claires	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	99	
c)	La carte de rappel contenait toutes les informations nécessaires	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	99	

- 8a Au cours de la période électorale, avez-vous contacté par téléphone le bureau du directeur du scrutin de votre circonscription?

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	99

- 8b Au cours de la période électorale, vous êtes-vous rendu au bureau du directeur du scrutin de votre circonscription?

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	99

Si au moins un oui à la Q8a ou à la Q8b, aller à la Q9

Si non ou NSP/NRP à la Q8a et à la Q8b, aller à la Q11

9. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous contacté par téléphone ou vous êtes-vous rendu au bureau du directeur du scrutin de votre circonscription? *Lire les choix. Accepter 2 mentions.*

Un renseignement ou une plainte	1
Une formation à titre de personnel électoral	2
La révision	3
Le vote au bureau du directeur de scrutin	4
Autre, précisez	90
Aucune autre	96
NSP/NRP	99

10. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant *pas du tout d'accord* et 10 étant *tout à fait d'accord*, à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

	Pas du tout d'accord										Tout à fait d'accord	NSP / NRP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
a) Les coordonnées du directeur du scrutin étaient faciles à trouver (adresse et numéro de téléphone)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
b) On vous a répondu rapidement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
c) Le personnel a été courtois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
d) Le personnel a tout fait pour résoudre votre problème	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
e) Le personnel a été en mesure de répondre à vos questions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
f) L'information était fiable	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
g) L'information était complète	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
h) L'information était facile à comprendre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
i) Le service que vous avez obtenu répondait à vos attentes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99

11. Lors de la dernière élection générale, avez-vous contacté par téléphone le centre de renseignements du Directeur général des élections à Québec (1-888-élection ou 528-0422 pour la région de Québec) pour obtenir des renseignements?

Oui	1	
Non	2	<i>aller à la Q13</i>
NSP/NRP	99	<i>aller à la Q13</i>

12. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant *pas du tout d'accord* et 10 étant *tout à fait d'accord*, à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

	Pas du tout d'accord										Tout à fait d'accord	NSP / NRP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
a) Vous avez facilement trouvé le numéro de téléphone du centre de renseignements du Directeur général des élections à Québec	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
b) Vous avez obtenu une ligne rapidement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
c) Vous avez parlé rapidement à quelqu'un	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
d) Le personnel a été courtois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
e) Le personnel a tout fait pour résoudre votre problème	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
f) Le personnel a été en mesure de répondre à vos questions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
g) L'information était fiable	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
h) L'information était complète	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
i) L'information était facile à comprendre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99
j) Le service que vous avez obtenu répondait à vos attentes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		99

13. Lors de la dernière élection provinciale, le 4 septembre, avez-vous voté? (*Laisser le choix de répondre ou ne pas répondre*)

Oui	1	<i>aller à la Q14</i>
Non	2	<i>aller à la Q23</i>
NSP/NRP	99	<i>aller à la Q24</i>

14. Pour quelle raison principalement êtes-vous allé voter? *Rotation des 5 choix. Lire les choix. Accepter une seule mention. (Laisser le choix de répondre ou ne pas répondre)*

C'est un devoir d'aller voter	1
Voter, ça fait la différence	2
Vous aimez un parti, un chef ou un candidat	3
Par habitude d'aller voter	4
C'est important aux yeux de vos amis ou de votre famille	5
Autre, précisez	90
NSP/NRP	99

15. Où êtes-vous allé voter : *Lire les choix*

Au bureau de vote par anticipation (26 et 27 août)	1
Au bureau de vote ordinaire (4 septembre)	2
À domicile ou dans votre établissement (24, 25, 28 et 30 août)	3
Au bureau du directeur du scrutin (24, 25, 28, 29 et 30 août)	4
Autre, précisez	90
NSP/NRP	99

16. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant *pas du tout d'accord* et 10 étant *tout à fait d'accord*, à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

	Pas du tout d'accord										Tout à fait d'accord	NSP / NRP
a) L'endroit de vote était facile à trouver	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	99	
b) La signalisation était adéquate	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	99	
c) Les informations reçues étaient faciles à comprendre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	99	
d) Le personnel a été courtois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	99	
e) L'aménagement assurait la confidentialité du vote	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	99	
f) Vous avez apprécié que le bulletin de vote comporte les photos des candidats	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	99	
g) Le service que vous avez obtenu répondait à vos attentes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	99	

17. À quelle heure êtes-vous allé voter? *Lire au besoin les choix*

Entre 9h30 et 11h30	1
Entre 11h30 et 13h30	2
Entre 13h30 et 15h30	3
Entre 15h30 et 18h30	4
Entre 18h30 et 20h00	5
NSP/NRP	99

18. Environ combien de temps avez-vous attendu pour voter?

Moins de 10 minutes	1
10 à 15 minutes	2
16 à 20 minutes	3
21 à 30 minutes	4
31 à 45 minutes	5
Plus de 45 minutes	6
NSP/NRP	99

19. Quel serait le temps d'attente maximum que vous seriez prêt à accepter lorsque vous allez voter?

Moins de 10 minutes	1
10 à 15 minutes	2
16 à 20 minutes	3
21 à 30 minutes	4
Plus de 30 minutes	5
NSP/NRP	99

20. Dans l'ensemble, sur une échelle de 1 à 10, à quel point diriez-vous que vous êtes satisfait des services offerts par le Directeur général des élections du Québec à l'occasion de la récente élection générale, 1 étant *pas du tout satisfait* et 10 étant *tout à fait satisfait*?

Pas du tout satisfait												Tout à fait satisfait	NSP / NRP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			99

Si réponses 1 à 5, aller à la Q21

Si réponses 6 à 10, aller à la Q22

21. Pourquoi n'êtes-vous pas satisfait(e)? (des services offerts par le Directeur général des élections) *Ne pas lire les choix. Accepter 2 mentions.*

Trop d'attente/trop long pour voter	1
Pas été inscrit/pas eu le droit de voter	2
Papiers d'identité requis/ne savait pas/ne les avait pas	3
Pas reçu les instructions/où aller voter, etc.	4
Lieu de vote difficile d'accès/pas de stationnement/trop peu	5
Bureau de scrutin difficile à trouver ou trop loin	6
Autre, précisez	90
Aucune autre	96
NSP/NRP	99

22. Quelles suggestions feriez-vous au Directeur général des élections pour favoriser la participation électorale?

Aller à la Q25

23. Pour quelle raison principalement n'êtes-vous pas allé voter? *Rotation des 5 choix. Lire les choix. Accepter une seule mention. (Laisser le choix de répondre ou ne pas répondre)*

Manque d'information sur les élections	1
Vous n'étiez pas inscrit sur la liste	2
Vous n'aimez aucun parti, chef ou candidat	3
Les modalités pour le vote ne vous convenaient pas (jour, heure, localisation des bureaux de vote)	4
Vous n'étiez pas intéressé	5
Autre, précisez	90
NSP/NRP	99

24. Quelles suggestions feriez-vous au Directeur général des élections pour favoriser la participation électorale?

Section 3 – Autres modalités de vote et de révision

25. Savez-vous que :

	Oui	Non	NSP/NRP
a) Le vote et la révision de la liste électorale sont offerts dans les résidences privées pour personnes âgées de 50 résidents et plus	1	2	99
b) Le vote et la révision de la liste électorale sont offerts dans les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et les Centres de réadaptation	1	2	99
c) Le vote et la révision de la liste électorale sont offerts sur demande dans les centres hospitaliers	1	2	99
d) Le vote est offert sur demande au domicile de l'électeur	1	2	99
e) Le vote et la révision de la liste électorale sont offerts au bureau du directeur du scrutin de votre circonscription	1	2	99
f) Le vote hors circonscription est offert aux électeurs qui sont au Québec, mais temporairement absents de leur circonscription	1	2	99
g) Le vote par correspondance est offert pour les électeurs hors Québec	1	2	99

Section 4 – Autres modalités possibles du vote

26. Présentement, aux élections provinciales, le vote se fait sur papier, de façon traditionnelle. Si des mesures de sécurité le permettaient, seriez-vous très favorable, assez, peu ou pas du tout favorable à ce que le vote se fasse de façon électronique ?

Très favorable	1
Assez favorable	2
Peu favorable	3
Pas du tout favorable	4
NSP/NRP	99

28. Si les mesures de sécurité le permettaient, seriez-vous très favorable, assez, peu ou pas du tout favorable à ce que le vote par Internet ou par téléphone soit offert aux élections provinciales?

Très favorable	1
Assez favorable	2
Peu favorable	3
Pas du tout favorable	4
NSP/NRP	99

29. Si le jour du scrutin était le dimanche, seriez-vous plus porté(e) à aller voter que si c'était le lundi, moins porté(e) à aller voter ou est-ce que ça ne changerait rien pour vous?

Plus porté(e) à aller voter	1
Moins porté(e) à aller voter	2
Ça ne changerait rien	3
NSP/NRP	99

30. Seriez-vous favorable à ce que les élections provinciales se tiennent à date fixe, après un mandat de durée prédéterminée? (Explication : un mandat qui aurait toujours la même durée)

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	99

31. Seriez-vous favorable à ce que le vote soit obligatoire pour les élections provinciales?

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	99

32. Le vote par correspondance (par la poste) est actuellement réservé aux Québécois qui résident hors de la province au moment du scrutin. Seriez-vous très favorable, assez, peu ou pas du tout favorable à ce que le vote par correspondance soit offert à l'ensemble des électeurs québécois?

Très favorable	1
Assez favorable	2
Peu favorable	3
Pas du tout favorable	4
NSP/NRP	99

Section 5 – Le financement des partis politiques

33. Saviez-vous qu'au Québec, seuls les électeurs ont le droit de faire des contributions politiques et que la loi sur le financement des partis politiques interdit aux entreprises et autres personnes morales de participer au financement des partis politiques et des candidats?

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	99

34. Êtes-vous d'accord avec le principe d'interdire les contributions provenant des entreprises et autres personnes morales au financement politique?

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	99

35. Saviez-vous qu'au Québec, un électeur peut contribuer jusqu'à un maximum de 1 000 \$ par année par parti politique?

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	99

36. Ce maximum de 1 000 \$ par année par parti politique vous semble-t-il...? *Rotation symétrique*

Trop élevé	1
Correct	2
Pas assez élevé	3
NSP/NRP	99

37. Selon vous, les règles concernant le financement des partis politiques et des candidats sont-elles toujours, la plupart du temps, à l'occasion ou jamais respectées par les Québécois?

Toujours	1
La plupart du temps	2
À l'occasion	3
Jamais	4
NSP/NRP	99

38. À votre avis, ces règles (sur le financement politique au Québec) sont-elles plus, autant ou moins respectées que celles des autres lois qui s'appliquent au Québec? *Rotation symétrique*

Plus	1
Autant	2
Moins	3
NSP/NRP	99

39. Saviez-vous que, depuis le 1^{er} mai 2011, les contributions politiques provinciales sont reçues, vérifiées et encaissées par le Directeur général des élections avant d'être transmises aux partis politiques auxquelles elles sont destinées?

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	99

40. Le fait que les contributions politiques provinciales soient reçues, vérifiées et encaissées par le Directeur général des élections augmente-t-il votre confiance envers le financement des partis politiques, diminue votre confiance ou est-ce que ça ne change rien pour vous?

Augmenter la confiance	1
Diminuer la confiance	2
Ça ne changera rien	3
NSP/NRP	99

41. Saviez-vous que, en 2010 et 2011, une réforme législative concernant le financement politique a eu pour effet, notamment, d'accroître les pouvoirs du Directeur général des élections et les sanctions pénales?

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	99

42. Selon vous, le fait d'accroître les pouvoirs du Directeur général des élections et les sanctions pénales va-t-il permettre un meilleur respect des règles entourant le financement des partis politiques?

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	99

43. Afin d'assurer la transparence du financement politique, les noms des donateurs de contributions politiques sont affichés sur le site Web du Directeur général des élections. Selon vous, cette divulgation est-elle essentielle pour assurer la transparence?

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	99

Section 6 – Profil sociodémographique

44. Nous terminons avec quelques questions de description générale. À quel groupe d'âge appartenez-vous? *Accepter une réponse spontanée*

18 à 24 ans	1
25 à 34 ans	2
35 à 44 ans	3
45 à 54 ans	4
55 à 64 ans	5
65 à 74 ans	6
75 ans et plus	7
NSP/NRP	99

45. Au total, combien d'années de scolarité avez-vous complétées? *Accepter une réponse spontanée*

12 ans et moins (secondaire ou moins)	1
13 à 15 ans (collégial)	2
16 ans et plus (universitaire)	3
NSP/NRP	99

46. Quelle est la première langue que vous avez apprise dans votre enfance et que vous comprenez encore?

Anglais	1
Français	2
Autre	3
NSP/NRP	99

Sauter la Q47 si le répondant réside dans la RMR de Québec ou de Montréal

47. Combien de personnes résident dans la municipalité où vous habitez? *Accepter une réponse spontanée*

Moins de 5 000	1
5 000 et plus	2
NSP/NRP	99

48. Quel est votre revenu familial brut annuel? *Accepter une réponse spontanée. Mettre la borne dans la catégorie inférieure.*

Moins de 15 000 \$	1
De 15 000 \$ à 25 000 \$	2
De 25 001 \$ à 35 000 \$	3
De 35 001 \$ à 55 000 \$	4
De 55 001 \$ à 75 000 \$	5
De 75 001 \$ à 100 000 \$	6
Plus de 100 000 \$	7
NSP/NRP	99

49. Sexe *Notez le sexe du répondant*

Homme	1
Femme	2

J'aimerais vous remercier de votre collaboration au nom du Directeur général des élections du Québec et de la firme BIP. Je vous souhaite une bonne fin de journée.